

Taden

Bulletin d'Information Municipal

MAG 39

Ouverture de Décathlon

Les nouvelles enseignes
de la zone de Dombriand

Noël, Concours
des maisons illuminées



Le mot du maire

Le mot du maire

Optimisme ou pessimisme !

Deux attitudes entre lesquelles nos cœurs sont ballotés depuis quelques temps.

Malgré les décisions récentes de nos gouvernants, le doute européen s'installe dans nos têtes.

En revanche, je suis convaincu que, seul, l'optimisme doit présider à nos actions locales. C'est de la base que doit naître l'espoir.

A Taden, nous le prouvons. Point de reculades dans nos décisions :

Travaux de requalification au Domaine, aménagement du parc commercial, offre de services nouveaux (portage de repas, petite enfance), dossier en cours de construction de logements sociaux sur Trélat, accompagnement de la CODI dans des compétences Tourisme, programme d'habitat, développement économique, etc...

C'est bien grâce à ce volontarisme local que des emplois seront créés et que nos familles se sentiront bien au pays.

Ce bulletin d'automne relate les activités et les décisions de l'été. Je souligne particulièrement : Le beau concours des maisons fleuries qui honore celles et ceux passionnés dont l'envie est d'embellir nos quartiers et nos bourgs, il sera suivi du concours des maisons illuminées, nous comptons sur votre candidature.

L'installation du centre multi accueil « A l'Abord'Âges » (dont le centre aéré) dans ses nouveaux locaux Chemin de la Crèche.

Un plan de situation avec photos du parc de Dombriand en pleine évolution.

Enfin, dans notre rubrique culturelle, un grand travail d'archives d'Evelyne Thoreux, sur la construction de la 1^{ère} mairie de TADEN.

Je vous souhaite à toutes et à tous, optimisme et santé afin que nous soyons heureux de nous retrouver pour notre traditionnel échange de vœux, de nouvelle année le mercredi 4 janvier.

Le Maire
Bertrand CLAUDEVILLE

Novembre 2011

Votre avis nous intéresse

que pensez-vous de votre bulletin?

Quelles sont les rubriques que vous préférez?

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire?

Trouvez-vous la présentation claire et facile à lire?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Vos réponses sont à envoyer par courrier à la Mairie, ou à déposer sur le site www.taden.fr, onglet contact.

La commission communication vous remercie.

**Pour le prochain bulletin prévu en mai 2012,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la Mairie au plus tard fin mars 2012**

Edité par la ville de TADEN
Tél : 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77
taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com
service.communication.taden@orange.fr

• Directeur de la publication : Bertrand CLAUDEVILLE

• Coordination de la rédaction :
Sabrina PETIT (adjointe à la communication)
Alain ROBERT (délégué à la communication)
• Photos : Sabrina Petit, Alain Robert et Jean-Jacques Moisan
• Création et réalisation : Agence Bleu B - T. Eustache
• 6202-11 - CN • Tirage : 1500 exemplaires

Appel au civisme

Nous constatons depuis quelques temps de plus en plus de dégradations autour de la salle du Temps libre à Trélat et plus particulièrement aux abords des toilettes publiques.

Nous rappelons que la municipalité ainsi que les employés communaux ont fait des efforts pour rendre agréable tous ces espaces communs en ayant disposé plusieurs plants d'arbres et de fleurs

Dans un esprit de civisme et de respect pour l'environnement l'ensemble de la population est donc invitée à respecter ces plantations et ces espaces que chacun se doit de tenir aussi propre que possible .

La Municipalité

Le Sommaire

Le sommaire



➔ **4**

VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire
Coucours des maisons fleuries
Carte d'identité et passeport
Listes électorales
Recensement de la population
Le 11 novembre
Permis et autorisations
Compte-rendu Conseil Municipal
Etat civil
Rénovation de la salle Frémur
La maison du temps libre
Jardin du souvenir & concessions
Travaux au Domaine



➔ **19**

VIE ASSOCIATIVE

Centre équestre de Saint Valay
Club Tadennais de Pétanque
Club de Gym
Repas du CCAS
Club de Football
Entrez dans la danse
Comité de jumelage
Tennis Club

➔ **25**

VIE ÉCONOMIQUE

Les nouvelles enseignes de Dombriand
Décathlon à Taden



➔ **27**

VIE CULTURELLE

L'église Saint Pierre
La journée du Patrimoine
Le nouveau livre de Charles Montécot
L'ancienne Mairie

➔ **31**

VIE SCOLAIRE

La vie de nos écoles



➔ **32**

INFOS DIVERSES

CPAM
Déchets de soins médicaux
Des aides aux étudiants
L'Abord'âges
Mission Locale
Médaillés
Espace Femmes

➔ **37**

VIE PRATIQUE

Les ruchers
Déchetteries
Bruits
Jardin
Recette



**N'oubliez pas notre concours
des maisons illuminées
en dernière page**

Concours des **maisons fleuries**

Remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries 2011

Bravo à tous et merci pour votre contribution à l'embellissement du village.

Malgré une météo catastrophique en début de saison, les participants ont fait preuve de créativité, mais surtout d'un vrai savoir-faire pour que leur jardin soit fleuri tout l'été.

Chaque participant a reçu un diplôme personnalisé et signé, ainsi qu'une orchidée offerte par Mr Meheust Directeur du Magasin Vert de Taden et un chèque cadeau Magasin Vert (valeur entre 40 € et 80 €) offert par la municipalité.

Le résultat du concours :

Les 1^{er} : Pommeret Isabelle,
Champagne Monique,
Heurteux Marie.

Les 2^e : Buchon Romain,
Thébault Jean.

Les 3^e : Favrel Anita,
Auffray Jean-Yves

La soirée s'est clôturée autour du verre de l'amitié.

Ce concours sera reconduit en 2012, donc tous à vos semences dès le printemps !

Mais pour le moment, il est temps de penser aux illuminations de Noël, pour le second concours organisé cette année. Des bulletins d'inscription seront disponibles mi-novembre sur le site internet de la commune et seront également distribués avec le bulletin municipal prévu vers mi novembre ou disponibles en mairie.

N'hésitez pas, nous vous attendons et vous espérons encore plus nombreux que l'an dernier...



POMMERET Isabelle



CHAMPAGNE Monique



HEURTEUX Marie



Les gagnants

1^{er}	POMMERET Isabelle	CHAMPAGNE Monique	HEURTEUX Marie
2^{ème}	BUCHON Romain	THEBAULT Jean	
3^{ème}	FAVREL Anita	AUFFRAY Jean-Yves	



< Bravo à tous nos gagnants !



THEBAULT Jean



BUCHON Romain



AUFFRAY Jean-Yves



FAVREL Anita



Carte Nationale d'Identité & Passeport

Rappel des modalités

IMPORTANT : Vérifier la validité de votre carte d'identité ou de votre passeport

↳ Carte d'Identité Nationale

Le délai d'obtention de votre carte d'identité est d'environ deux à trois semaines

Validité 10 ans

Gratuite

Ou timbres fiscaux d'une valeur de 25 euros si l'ancienne carte n'est pas restituée



Pièces nécessaires :

- Deux photos identiques et récentes fond clair et neutre (pas de chapeau, pas de casquette ni de bandeau dans les cheveux) – format 35 mm x 45 mm (ne pas les séparer- ne pas découper le contour blanc). Les photos scannées sont refusées.
- Ancienne carte d'identité à restituer
- Un justificatif de domicile (facture

EDF, EAU, TELECOM,...)

- Présence obligatoire d'un des parents pour un enfant mineur (présence de l'enfant à partir de 13 ans)
- En cas de divorce, copie du jugement du TGI
- Acte de naissance délivré par la mairie de votre lieu de naissance, **si la C. I. n'est plus en cours de validité de plus de deux ans ou lors d'une première demande.**

↳ PASSEPORT (environ trois semaines)

Validité 10 ans

Prendre rendez-vous à la Mairie de Dinan – service des passeports

- Mêmes pièces à fournir que pour la carte d'identité
- Ajouter un timbre fiscal à 86,00 euros (42,00 euros pour un mineur de 15 ans et plus et de 20,00 euros pour un mineur de moins de 15 ans)
- Et copie de la carte d'identité.

Listes électorales

↳ Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter en 2012, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales de la Mairie de leur domicile au plus tard le 31 décembre 2011.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (liste transmise par l'INSEE, suite au recensement effectué à l'âge de 16 ans pour la journée militaire). Un courrier est adressé aux jeunes concernés par la Mairie pour les aviser de leur inscription.

L'inscription sur les listes électorales est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le formulaire d'inscription peut être remis en Mairie ou téléchargé sur internet.

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.



En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.



Recensement de la **population 2012** Recrutement des agents **recenseurs**

LA COMMUNE DE TADEN

Recrute

5 agents recenseurs (H/F)

Pour un mois Janvier / février 2012

Collecte du 19 janvier 2012 au 18 février 2012

↳ **Missions**

Recenser la population selon les phases suivantes :

- Participer aux formations
- Visite de reconnaissance de terrain
- Distribuer les questionnaires aux habitants et les collecter
- Vérifier, classer et comptabiliser les questionnaires

↳ **Profil**

- Permis VL et véhicule
- Bonne connaissance du territoire communal
- Disponibilité, discrétion
- Rigueur et méthode
- Aimer le contact avec la population

↳ **Renseignements**

M. Loïc MENARD
Secrétaire Général
02 96 87 63 52

↳ **Adresser votre lettre de motivation et un curriculum vitae à :**

M. le Maire
Mairie de TADEN
7 rue du Manoir
22100 TADEN

Date limite de dépôt des candidatures : 25 novembre 2011



Un 11 novembre pour tous **les morts au combat**

La 93^e cérémonie du 11 novembre a été marquée par le souhait du Président de la République de transformer l'hommage aux seuls Poilus en un jour de mémoire et de commémoration pour tous les

vétérans. C'est devant une assemblée empreinte de gravité et des Tadennais ayant combattu en Algérie ou en Indochine que l'hommage a été rendu non seulement aux morts de 14-18 mais également aux victimes de la seconde guerre mondiale.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
ALLAIRE Corinne	16 La Grande Allée	maison individuelle
DOSSET Morgan et HILY Ludivine	12 La Grande Allée	maison individuelle
SEGUIN Jérémy et SOULARD Méлина	6 La Grande Allée	maison individuelle + clôtures
SAIGET Christopher (Mr et Mme)	40 La Grande Allée	maison individuelle
MOITRE Thierry (Mr et Mme)	Rue du Petit Bon Espoir	maison individuelle
FLEURY Christian	Rue du Petit Bon Espoir	maison individuelle
LARDOUX Soizic et Jean-Yves	28 La Grande Allée	maison individuelle
BOISSIERE Xavier et LABBE Céline	1 La Grande Allée	maison individuelle
GOURIOU Christophe et LARISSON Céline	68 La Grande Allée	maison individuelle
LAGADEC Geneviève	8 La Grande Allée	maison individuelle
MOURAUD Nathalie	26 La Grande Allée	maison individuelle
GINESTE Christian et Séverine	22 La Grande Allée	maison individuelle
TRONEL Odile	42 La Grande Allée	maison individuelle
COURSIER Bruno et Valérie	10 La Grande Allée	maison individuelle
PHILIPPE Julien et MERDRIGNAC Carole	63 La Grande Allée	maison individuelle
DAVID Laëtitia	14 La Grande Allée	maison individuelle
BLCG LE CALVEZYannig	La Vallée sur l'Étang (route de la Hisse)	autorisation de lotir (lotissement de 34 lots)
VILLEMAIN Noël et Nadia	La Couchais	réhabilitation et extension d'un bâtiment à usage de 2 logements
BERTHELOT Céline	65 La Grande Allée	maison individuelle
Mr et Mme GEFFRAY	54 La Grande Allée	maison individuelle
MELCHIOR Benoît et MENARD Lydie	La Moisenie	réhabilitation d'un garage et création d'une chambre
SCI LORIENT DE RENNES (Mr LEBLAY Vincent)	43 La Grande Allée	pavillon témoin à usage de bureaux
LE BOLLOCH Sophie	7 Le Domaine	extension : agrandissement cuisine et création d'une chambre
NOURRISSON Monique et Bruno	67 La Grande Allée	maison individuelle
MOUTEL Bruno (Mr et Mme)	51 La Grande Allée	maison individuelle
RENAULT André	Le Parc	construction garage ouvert en bois
COSSON Henri	4 Impasse de la Rabine	extension d'une pièce en appentis en limite de propriété
LEMOINE Julien et Françoise	22 Les Jardins de Trélat	extension habitation
ROMER Jacqueline et Yves	11 La Grande Allée	maison individuelle
LE CALVEZ Emmanuel et Maryline	62 La Grande Allée	maison individuelle
GUERARD Ludovic et LEVEAU Mathilde	39 La Grande Allée	maison individuelle
BRIEUC Chantal	34 La Grande Allée	maison individuelle
BOIVIN Charles	La Croix Chardon	extension habitation
CHEVRY Chloé et Gilbert	10 rue Souquet	transformation garage en séjour, remplacement de porte et création d'une baie en façade Nord
Mr et Mme TAVARES Eric	18 La Grande Allée	maison individuelle
SCI CONTRÔLE CCA ARMOR	ZAC des Alleux (extension)	création d'un bâtiment de centre de contrôle automobiles
Mr LENEE Christophe		
COMMUNE DE TADEN	Résidence Les Jardins de Trélat	modification du permis d'aménager : modification de l'emprise de 2 lots et création d'un parking dans le périmètre du lotissement
MOREL Yannick et Isabelle	7 La Grande Allée	maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
S.A DECATHLON MR GOETHALS	ZAC Dombriand 2	division en 2 lots en vue de construire
FRENOY Bruno "Le Faillitaire"	Le Pré des Landes	pose d'enseigne
CARNET Eric	38 Rés. du Moulin	pose d'un châssis de toit
AUBIER Mathieu LEPLAT Hélène	48 Le Domaine	construction d'un abri de jardin en bois
GAUTHIER Jean-Christophe	66 Le Domaine	pose de 2 châssis de toit
GEFFROY Alain	5 rue des Grèves	habillage du pignon Est de la maison et de la cheminée
BOUC Nello	52 Le Domaine	construction d'un abri de jardin
LAMBERT Jean-Yves	La Billardais des Alleux	pose de panneaux photovoltaïques d'une surface de 20 m ²
SDE Mr GAUBERT Jean	ZAC Dombriand 2	construction d'un poste de transformation et de distribution d'énergie électrique de couleur vert
GITTA Christophe	1 rés. Les Lavandières	pose de 2 châssis de toit encastrés
BUISSON Gérard	8 Le Domaine	pose d'un vélux
KRIER Michel	17 Potain	aménagement des combles
WANG Fuli "Gourmet Wok"	ZAC de la Pâquenais	pose d'enseigne publicitaire
BOISSIERE Christian	8 Rés. Les Lavandières	construction d'un abri de jardin
LOSTIS Frédéric	53 Le Domaine	construction d'un abri de jardin
HERVE Claude	32 rue de la Ville au Comte	construction d'une véranda
GOUELOU Pierre	Le Haut du Bois	coupe d'arbres
CHEVRY Gilbert et Chloé	10 rue Souquet	réfection toiture et pose de 3 châssis de toit en remplacement châssis tabatière
LAFFORGUE Emile	2 La Mouasenie	ouverture d'une porte-fenêtre
JARNIER Madeleine et Hubert	8 Hameau des Grandes Touches	muret
SARL MHBA "Le Faillitaire" Mr FRENOY Bruno	Le Pré des Landes	aménagement intérieur d'un magasin
LEVEQUE Louise	3 rue du Petit Bon Espoir	modification d'ouvertures et remplacement de toutes les menuiseries par des menuiseries aluminium de couleur bleue
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	Rés. Le Val Doré	réalisation d'une ouverture dans un mur pour mise en place d'une porte de garage basculante métallique dans un local technique
GERARD Jimes	32 La Grand'cour	remplacement d'une clôture
PERCHER Stéphane	La Rabine	division foncière
CORDON Joseph	71 Le Domaine	ouverture fenêtre dans le pignon Sud-Est
SARL AMELINE ARBORA Mme AMELINE Béatrice	La Ville Malard	pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiment de 117 m ²
CAILLAT Jean-Jacques	26 Le Domaine	construction d'une véranda



Les **Compte-rendus** des **réunions** du **conseil municipal**

7 juin 2011

➤ **AFFAIRE N° 01**

FINANCES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE LE BOURG DE TRELAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'extension du réseau d'eau potable pour le raccordement des parcelles cadastrées section A n° 299, 877, 978 et 1034 situées au bourg de TRELAT, et le règlement direct du montant des travaux réellement réalisés à la Communauté de Communes de DINAN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et M. et Mme Stéphane PERCHER.

➤ **AFFAIRE N° 02**

FINANCES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU PLUVIALE LE BOURG DE TRELAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'extension du réseau d'eaux pluviales pour le raccordement des parcelles cadastrées section A n° 299, 877, 978 et 1034 situées au bourg de TRELAT, et le remboursement intégral du montant des travaux réellement réalisés à la Commune de TADEN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et M. et Mme Stéphane PERCHER.

➤ **AFFAIRE N° 03**

FINANCES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE « LA VALLEE SUR L'ETANG »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'extension du réseau d'eau potable pour le raccordement des parcelles cadastrées section D n° 387, 388, 391, 392, 1372, 1374, 1377, 1378, 1398 et 1399 situées sur la R.D. n° 12, et le règlement direct du montant des travaux réellement réalisés à la Communauté de Communes de DINAN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et la société BLCG, représentée par Monsieur Yannick LE CALVEZ.

➤ **AFFAIRE N° 04**

PERSONNEL AVANCEMENT DE GRADE

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité acceptent la création d'un emploi d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} Mars 2011 et la suppression d'un emploi d'attaché territorial à compter de la même date.

➤ **AFFAIRE N° 05**

PERSONNEL AVANCEMENT DE GRADE

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent la création d'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Janvier 2011 et d'un deuxième grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2011 et la suppression de deux grades d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter des mêmes dates.

➤ **AFFAIRE N° 06**

PERSONNEL / CATEGORIE A REGIME INDEMNITAIRE

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité acceptent la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la catégorie A, et fixent les plafonds applicables à chaque part de la PFR, à compter du 1^{er} juin 2011, aux conditions suivantes :

Part liée aux fonctions (fourchette de coefficient multiplicateur de 1 à 6, au regard des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à la fonction exercée) : coefficient proposé de : 2,50

Part liée aux résultats (fourchette de coefficient multiplicateur de 0 à 6, en fonction de l'évaluation individuelle et de la manière de servir) : coefficient proposé de : 2,50.

➤ **AFFAIRE N° 07**

AFFAIRES GENERALES NUMEROTATION DES RUES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport ci-dessus, et après en avoir délibéré, accepte la proposition de numérotation des habitations sur tous les villages et hameaux restants de la commune, et autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations à l'ensemble des prestataires de services.

22 août 2011

➤ **AFFAIRE N° 01**

INTERCOMMUNALITE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) émet un avis

favorable à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de DINAN autour d'un territoire pertinent ; émet un avis favorable au projet de rapprochement et de fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'EVAN ; émet le souhait d'un rapprochement possible de la communauté de communes de Rance Frémur avec le projet proposé.

➤ **AFFAIRE N° 02**

CAMPING DE LA HALLERAI TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les propositions tarifaires telles que formulées au rapport et disent qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2012.

➤ **AFFAIRE N° 03**

CAMPING DE LA HALLERAI CONVENTION AVEC LA SOCIETE SELECT SITES RESERVATIONS ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société « SELECT SITES » pour l'année 2012, conformément au rapport.

➤ **AFFAIRE N° 04**

CAMPING DE LA HALLERAI CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THE CARAVAN CLUB RECONDUCTION ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société « The CARAVAN CLUB » pour l'année 2012, conformément au rapport.

➤ **AFFAIRE N° 05**

TARIFS CANTINE SCOLAIRE PRIX DES REPAS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011-2012 DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixent les tarifs des divers repas servis à la

cantine scolaire municipale à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, en Euros.

- Enfants :
2,54 Euros (2 euros 54 centimes)
- CES/CEC employés à la commune :
2,54 Euros (2 euros 54 centimes)
- Enseignants, personnel communal :
4,16 Euros (4 euros 16 centimes)
- Encadrants du jardin d'enfants :
4,16 Euros (4 euros 16 centimes)
- Personnes extérieures bénéficiaires :
4,16 Euros (4 euros 16 centimes)

sur décision de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TADEN.

- Enfants du Jardin d'enfants de la CODI : 3,20 Euros (3 euros 20 centimes).

➤ **AFFAIRE N° 06**

FINANCES SUBVENTIONS TENNIS CLUB TADEN-DINAN COUNTRY CLUB EMPLOI D'ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (18 voix pour et une abstention (M. Jacques BAUX), accepte le renouvellement pour une année de la convention tripartite, pour un montant de 7 812,00 euros.

➤ **AFFAIRE N° 07**

URBANISME PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE ET DE MODIFICATION DU P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition financière du Bureau d'études PRIGENT & ASSOCIES pour un montant de 3 750,00 Euros hors taxes et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission d'études pour la modification et la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, conformément aux conditions énumérées au rapport.

➤ **AFFAIRE N° 08**

JEUNESSE ET SPORTS CONVENTION D'OBJECTIFS PASSEPORT JEUNES "TI' PASS"

Le conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le dis-

positif " Ti' Pass " et AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes à la reconduction du dispositif TI' PASS, à compter du mois de septembre 2011 avec le Conseil Général et les Prestataires locaux.

➤ **AFFAIRE N° 09**

ENVIRONNEMENT SCIC ENR DU PAYS DE DINAN PRESENTATION DU PROJET « ENESCOM »

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le projet ENESCOM présenté, et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention des maires concernant ce projet européen ENESCOM avec les divers partenaires (SCIC ENR DU PAYS DE DINAN).

➤ **AFFAIRE DIVERSE N° 01**

FINANCES COMMUNALES CAMPING DE LA HALLERAI

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, adoptent le principe de mise en place d'une caution pour location de mobil home ou de chalet et fixent le montant de celle-ci à 120,00 euros toutes taxes comprises.

➤ **AFFAIRE DIVERSE N° 02**

AFFAIRES FONCIERES VENTE M & MME HARRISON A LA COMMUNE DE TADEN

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent l'offre de cession des deux terrains cadastrés section D n° 1667 & n° 2518, pour une contenance totale de 215 m² de Monsieur et Madame HARRISON, conformément aux conditions financières énoncées au rapport, et autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié rédigé par Maître Christophe LE VOYER. Les frais d'acte et divers seront à la charge de l'acquéreur, en l'occurrence la Commune de TADEN.

➤ **AFFAIRE DIVERSE N° 03**

CAMPING DE LA HALLERAI ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les

➤ ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS...

Le 5 avril 2011 à DINAN
Clara DAVID

7 Les Jardins de Trélat

Le 10 avril 2011 à ST MALO
Tom OVEL

9 Les Jardins de Trélat

Le 10 mai 2011 à DINAN
Louane LIMPORTUN

Jugonnet

Le 26 mai 2011 à DINAN
Lucie BARRY

29 rue de la Grande Cocagne

Le 17 juin 2011 à DINAN
Briac LE FEBVRIER

16 rue du Bocage

Le 22 juin 2011 à ST GREGOIRE
Izis LAVOLÉE

12 rue de la Grande Cocagne

Le 30 juin 2011
Alwena BEUNARDEAU

21 Bourg de Trélat

Le 03 juillet 2011 à DINAN
Maëva DOUARD

La Pichonnais

Le 25 juillet 2011 à DINAN
Clément GOURIOU

26 rue de la Grande Cocagne

Le 27 juillet 2011 à DINAN
Léna EVENO

4 Impasse du Bocage – Le Val Doré

Le 1^{er} août 2011 à DINAN
Louna CRAMBERT - DENOUIL

23 rue de la Grande Cocagne

Le 1^{er} août 2011 à DINAN
Melvil SANQUER

Les Landes Basses

Le 02 août 2011
Ambre HERPOUX

11 Les Jardins de Trélat

Le 03 août 2011
Camille MONÉ

1 Place de l'Eglise

Le 12 août 2011
Basile BONENFANT

7 La Foucherais

Le 19 août 2011
Elsa MELCHIOR

La Moisenie

présentes demandes d'admission en non valeur établies par Monsieur le Trésorier Principal de DINAN pour Monsieur RAVEN d'un montant de 2 466,50 euros, (année 2009)

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 04

Transfert des pouvoirs de police spéciale aux présidents d'E.P.C.I.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuvent le transfert de certains pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI à fiscalité propre dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers, de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, de la sécurité de manifestations culturelles et sportives organisées dans des établissements communautaires, ainsi qu'en matière de circulation et stationnement, lorsque l'EPCI est compétent dans ces domaines.

Confirmation que le transfert des pouvoirs de police détenus par le maire au président de l'EPCI porte sur des polices spéciales énumérées de manière limitative par l'article L 5211-9-2. Ce transfert de pouvoirs de police spéciale ne dépossède en aucune manière le maire de son pouvoir de police générale.

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 05

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désignent les membres titulaires et suppléants suivants, chargés de représenter la commune de TADEN au sein de la commission locale d'information et de surveillance pour l'usine d'incinération et de traitement des déchets de TADEN :

Monsieur Michel HAMONIAUX, titulaire – M. Jean-Yves JAMET, suppléant,

Monsieur Jacques BAUX, Titulaire – M. Daniel GOUPIL, suppléant.

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 06

FINANCES COMMUNALES DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2011

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le tableau de recensement de la voirie communale en vue de la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2011 conformément au tableau annexé au rapport.

27 septembre 2011

➤ AFFAIRE N° 01

FINANCES - CONVENTION DE REVERSEMENT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES SUR LES ZONES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention (M. Jacques BAUX) accepte les modalités administratives et financières de la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de DINAN.

➤ AFFAIRE N° 02

BUDGET GENERAL - DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives conformément aux éléments présentés au rapport.

➤ AFFAIRE N° 03

FINANCES - CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAIRES DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives conformément aux éléments présentés au rapport.

➤ AFFAIRE N° 04

FINANCES - AFFAIRES FONCIERES CESSIION DE TERRAIN (PARTIE) PAR LA COMMUNE A LA SCI « A L'ABORD'AGES » POUR

EXTENSION DES LOCAUX DE CRECHE ET CLSH

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour et 3 abstentions (Mmes LEROUX & VOISIN et M. BAUX), autorise la vente d'une bande de terrain de la parcelle cadastrée section D n° 3284, au prix de 10,00 euros TTC, à la SCOP SCI « A L'ABORD'AGES » ; autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Christophe VILLIN, Notaire à DINAN, et confirme que les frais divers de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 01

travaux d'ECLAIRAGE PUBLIC/BOURG DE TRELAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public aux abords de la chapelle de TRELAT, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4500 Euros TTC et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 %.

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 02

RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le versement de la participation au fonctionnement du RASED pour un montant total de 200,00 euros correspondant à la subvention annuelle pour les années 2010 & 2011 (330,00 euros) à laquelle est appliquée le trop versé d'aide pour l'année 2009 de 130 euros.

25 octobre 2011

➤ AFFAIRE N° 01

CONSEIL MUNICIPAL NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS DEMISSION D'UN ADJOINT

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, la détermination à cinq postes le nombre d'adjoints au maire.

➤ AFFAIRE N° 02

CONSEIL MUNICIPAL ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, et procède à la désignation du 5ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue. Mme Sabrina PETIT est désignée en qualité de 5^e adjoint au Maire par 14 voix et 2 bulletins blancs

➤ AFFAIRE N° 03

AFFAIRES GENERALES INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS FIXATION DES INDEMNITES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à compter du 1^{er} novembre 2011, le montant maximal des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23, et fixées aux taux suivants :

- Indemnité maximale du Maire : 43 % de l'indice brut 1015 : 43,00 %
- Indemnité maximale des Adjointes : 16,50 % de l'indice brut 1015 x 5 : 82,50 %

Soit une enveloppe financière globale de 125,50 % de l'indice 1015 à répartir.

➤ ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS... (suite)

Le 20 août 2011
Marilou COLLIN
5 Les Coteaux de Beaugard

Le 05 septembre 2011
Lilian LE POTTIER
19 Hameau des Grandes Touches

Le 09 septembre 2011
Roméo OFFERTELLI
7 Le Domaine

Le 12 septembre 2011
Mattis MOITRÉ
Saint-Valay

Le 13 septembre 2011
Fabian TIZON
24 Résidence du Moulin

Le 09 octobre 2011
Léia MERDRIGNAC
15 Les Jardins de Trélat

ERRATUM
Le 13 février 2011 à DINAN
Keridwen DESBLE
et non Keriden
14 résidence Le Bois Coudray

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 30 mars 2011 à DINAN
Eliane TUDAL ép. VALLÉE
39 Le Domaine

Le 03 juin 2011 à DINAN
Henri GAUVAIN
La Ville Appoline

Le 30 juillet 2011 à TADEN
Gabrielle VEILLON
Le Moulin de la Roche

Le 05 août 2011 à DINAN
Daniel GUERIN
13 Hameau des Grandes Touches

Le 14 août 2011 à TADEN
Marie DAVID ép. LOGNONÉ
4 Villeneuve

Le 07 octobre 2011 à DINAN
Lucien BOURSICOT
17 Trélat

Le 23 octobre 2011 à DINAN
Henri ROBERT
3 La Salle

➤ ETAT CIVIL

ILS SE SONT DIT "OUI"...

Le 04 mai 2011

**Jean-Marie MERCIER
& Evelynne CAMEZ**

10 Impasse des Marières

Le 04 juin 2011

Olivier BESNAULT

4 rue de l'Armor
à ST-GREGOIRE (35)

& Laetitia LE DUFF

3 résidence du Manoir à TADEN

Le 11 juin 2011

Jérôme LABBE

Launay à TADEN

& Emmanuelle BASSARD

La Vallée à PLOUBALAY

Le 30 juillet 2011

Hervé DENOUAL

Launay à TADEN

2 Allée de l'Equinoxe
à ST-GREGOIRE (35)

& Cécile RONDEAU

10 Le Val Renard à TADEN

Le 13 août 2011

William PERARDOT-ALOUANE

5 Place des Acacias à CROSNE (91)

& Laurence FRAIZIER

2 rue de la Rabine à TADEN

Le 27 août 2011

Sébastien ROBERT

Loisel à TADEN

& Lucie JOUANOT

39 Bd Jules Verger à DINARD

➤ AFFAIRE N° 04

FINANCES – AFFAIRES FONCIERES CESSION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE A DINAN CODI HABITAT / BOURG DE TRELAT - MISSION DINAN CODI HABITAT

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à missionner DINAN CODI HABITAT pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération de constructions de logements ; Confirment le prix d'achat au mètre carré par DINAN CODI HABITAT à la Commune de TADEN, fixé à 10,00 euros TTC. La surface réellement cédée à l'office sera définie en fonction du projet architectural présenté par les services de CODI HABITAT et, du projet communal d'aménagement de la voirie et des espaces verts et demandent que, dès que l'acquisition de ces parcelles sera finalisée par DINAN CODI HABITAT, l'office consultera un architecte et présentera son avant projet de construction à la mairie pour avis.

➤ AFFAIRE N° 05

FINANCES CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la présente demande d'admission en non valeur pour la somme totale de 137,00 euros.

➤ AFFAIRE N° 06

FINANCES – TAXE D'URBANISME VOTE DU TAUX

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter la taxe d'aménagement applicable aux demandes d'autorisation et aux déclarations préalables déposées à compter du 1^{er} mars 2012, conformément à la réforme de la fiscalité de l'aménagement ; D'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal, et dit que la délibération entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

➤ AFFAIRE N° 07

FINANCES – TAXE D'URBANISME EXONERATIONS FACULTATIVES

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 01

AFFAIRES FONCIERES CESSION DE TERRAIN LIEU-DIT « LE COUDRAY »

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention (M. BAUX ayant quitté l'assemblée pour cette affaire) autorisent la vente d'un chemin au lieu-dit « Le Coudray » à Madame et Monsieur Jacques BAUX, au prix de cinquante centimes toutes taxes comprises le mètre carré, et confirment que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs, Madame et Monsieur Jacques BAUX.

Renovation de la Salle Frémur

Travaux sur façade et entrée en vue de répondre à l'obligation de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avant 2015.



- ↘ Deux cabines accessibles aux personnes à mobilité réduite, hommes et femmes.
- ↘ Démolition de la façade peu isolée avec fenêtre à simple vitrage.
- ↘ Reconstruction de la façade avec isolation et huisseries à doubles vitrages isolants.
- ↘ Abaissement du plafond en forme de toit excentrique pour améliorer l'acoustique.

- ↘ Doublement de l'isolation du plafond.
- ↘ Cloisons sèches isolées en périphérie, peintures.
- ↘ Chauffage, placards et vestiaire remplacés.
- ↘ Rampe d'accès reconstruite avec pentes et rambardes aux normes d'accessibilité.
- ↘ Reprise des enrobés et écoulements sur le parking de la salle Frémur.

Coût des travaux : 61097,00 Euros HT

Salle MTL

Maison du temps libre (construite en 1985)



Travaux sur l'espace "sanitaires" de la maison du temps libre en vue de répondre à l'obligation de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avant 2015.

- ↘ Redistribution des cabines de

toilettes homme/ femme.

- ↘ Accessibilité simplifiée grâce à un système de portes coulissantes.
- ↘ Séchage automatique des mains par soufflerie d'air chaud.
- ↘ Gestion de l'éclairage des halls internes et des cabines par détection de présence.
- ↘ Electricité, carrelages, faïences, robinetteries changés.
- ↘ Peintures, reprises de carrelage, chauffe-eau.

Coût des travaux : 39622,00 Euros HT



Jardin du Souvenir



Une loi confère un statut juridique aux cendres des défunts : « Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort ». Les restes des personnes

décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à une crémation, doivent être traitées avec dignité, respect et décence.

Sauf dérogation express du Maire, il est désormais interdit de conserver les urnes chez soi.

La famille du défunt devra déposer ses cendres dans un cimetière. Différentes possibilités s'offrent à elle : Inhumation dans une sépulture ou la sceller sur le monument, la déposer dans une case du columbarium ou disperser les cendres dans un endroit prévu à cet effet dans les cimetières.

C'est pourquoi, sur proposition de la commission des travaux, un jardin du souvenir a été mis en place tant à Taden qu'à Trélat. Ces jardins se composent d'un socle clos avec une stèle de présentation et un revêtement au sol avec des galets blancs.

La mairie a, dans le cas d'une utilisation de ce jardin, l'obligation de tenir un registre mais n'est tenue en aucune façon d'identifier le défunt.

Renseignements en Mairie.



Reprise des **concessions** dans les cimetières

La gestion des tombes abandonnées soulève une réelle difficulté pour les élus. La plupart des cimetières n'auront bientôt plus la capacité d'offrir de nouveaux emplacements.

Une seule solution s'offre aux collectivités : la reprise des concessions. Une pratique en hausse dont la procédure est longue et encadrée par une réglementation très stricte.

L'article L 2223-17 du code général des collectivités territoriales stipule à ce sujet que, lorsque après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon par procès verbal porté à la connaissance du public et des familles (affichage).

Il s'agit des concessions ayant cessé d'être entretenues après une période de trente ans et dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis au moins dix ans.

Ces concessions en état d'abandon peuvent être reprises par la commune en suivant la procédure prévue par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Si trois ans après avoir constaté par procès verbal et affichage, la concession est toujours en état d'abandon, le Maire peut saisir le Conseil Municipal qui décide si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise

des terrains affectés à cette concession.

Les terrains repris ne peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession que lorsque l'enlèvement des matériaux et des restes des personnes inhumées a été effectué.

Un arrêté du Maire affecte à perpétuité, dans le cimetière où se trouvent les concessions reprises, un ossuaire convenablement aménagé destiné à recevoir les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions reprises. Le Maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés.

Requalification des espaces communs au Domaine

Trois réunions publiques des 26 et 27 Octobre 2011

Préambule de Monsieur Le Maire pour rappeler l'efficacité du principe de concertation directe avec les habitants utilisateurs des espaces communs du Domaine.

Une vue et une analyse rapides du plan général du Domaine permettent de définir deux genres de voies.

↘ La **voie centrale**, plus large, plus droite, plus fréquentée par l'ensemble des habitants du Domaine ainsi que les «transferts» provenant de la périphérie. Elle est aussi plus rapide, donc, potentiellement dangereuse.

↘ Les **voies latérales**, souvent en boucle, parfois en impasse, moins larges, moins rectilignes, utilisées principalement par les riverains.

Depuis quatre ans, par programmes successifs de la commune assistée de son Syndicat Départemental, les réseaux aériens (Télécom, Basse Tension, Eclairage) ont été « effacés et enterrés ». Reste le réseau pluvial communal qu'il faudra étendre et approfondir afin de donner la possibilité de mise en conformité des rejets de chaque maison.

La CODI, propriétaire des canalisations d'eau potable et d'eaux usées, sera sollicitée pour vérifier et parfaire ses réseaux.

Bien sûr, vu l'ampleur du chantier, le découpage des interventions est

nécessaire.

↘ Extensions et ou remplacements de certaines canalisations devront être réalisés en premier lieu.

↘ La phase «voirie, bordures» suivra.

↘ Les accès devront être conservés pendant cette durée.

Ces interventions seront menées boucle par boucle ou impasse de manière à diminuer la gêne.

Suite à cette série de trois réunions ouvertes aux riverains, quelques principes d'aménagement des voiries semblent se dégager.

↘ Voirie centrale :

- Voie de circulation de sept mètres avec couloirs cyclables intégrés, matérialisés au sol.
- Deux trottoirs de un mètre cinquante.
- Espaces de stationnement, plantations renouvelées.
- «Plateaux surélevés» à chaque carrefour (vitesse).
- Passages protégés sur les plateaux.

↘ Voies latérales en boucle :

- Voie de circulation partagée sans trottoir avec priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km /h.
- Stationnement longitudinal d'un côté puis de l'autre (voie sinueuse).

↘ Voie en impasse :

- Voie étroite à double sens avec placette de retournement et parking réorganisé.
- Trottoir large pour piétons et cyclistes.
- Stationnement longitudinal d'un côté puis de l'autre (voie sinueuse).

↘ Espaces verts communs :

- Maintenir et améliorer les sentiers intérieurs à ces espaces.
- Renouveler les plantations par des arbres et bosquets adaptés.
- Réserver un secteur précis pour les animaux accompagnés.
- Attendons quelques idées originales de la part des riverains...

Le quartier du Domaine a été scindé en trois parties. Pour chacune, un ou plusieurs référents volontaires seront invités aux réunions hebdomadaires de chantier afin de remonter les réclamations, les questions, au Maître d'œuvre (cabinet PRIGENT) ainsi qu'au Maître d'ouvrage (la Municipalité).

Ces référents pourront répondre aussi aux diverses questions de leurs voisins, car ils seront destinataires de tous les comptes-rendus de chantier.

↘ Planning prévisionnel :

- Fin 2011 jusqu'à Mai 2012 : Avant Projet Détaillé à valider par les riverains, la Commission de Travaux et la Municipalité.
- Fin globale prévisible des travaux : fin 2014.



Le représentant
de la Commission des Travaux :
M. Jean-Jacques Moisan
9 Octobre 2011.



Centre équestre **Saint Valay**

Situé au dessus du port de Dinan, Saint-Valay équitation a été repris en Mai 2005 par Jennifer Renaudin et François Moitré. Aujourd'hui, le centre équestre compte 250 licenciés contre une quarantaine à son début..

↘ **Elevage :**

Saint-Valay est un centre équestre mais aussi Elevage de Diane avec 4 poulinières et Timmerdo de Diane, (étalon poney français de selle agréé) né en 2007, dont le père Jimmerdor de Florys est un des meilleurs étalons poneys d'Europe.

↘ **Des cours dès l'âge de trois ans :**

Le centre équestre propose des cours ludiques qui peuvent se faire dès l'âge de trois ans. Le «baby poney» est prévu à 11h le mercredi et le samedi. De même, le centre propose le choix entre loisir et compétition, saut d'obstacles et dressage du Galop 1 au Galop tous âges confondus.

↘ **Championnat de France :**

Cela fait maintenant 6 ans que Saint-Valay participe au championnat de France à Lamotte Beuvron (Loir et Cher) et ramène de nombreux champions.

En 2010, 8 cavaliers représentaient le centre équestre : 8^e place pour Pauline Thomas sur Phénix de la Baie en Club élite et une 9^e place de Dorine Fleury avec Quinera de Diane en Club 2 jeune cavalier.

Cependant, cette année, 21 cavaliers représentaient la Team Saint-Valay qui, en terme d'engagement, en saut d'obstacles est première ex-aequo avec un club Rennais et le troisième club le plus représentatif au niveau national. Les cavaliers, cavalières, parents mais aussi supporters, poneys et chevaux ont passé 10 jours

en Sologne. On compte deux champions de France, à savoir : Eloïse Auffret avec Lucky du Vallier, en Club 2 Junior 2 et Louis-Marie Cobigo avec Lune de Kerbouah en Club 1 Cadet 1.

En ce qui concerne les autres épreuves, on peut noter la brillante quatrième place de Lucie Jehan avec Nemesia du Torp en Club Elite Junior et celle de Flavien Giraud et Lucky du Vallier en Club 2 Jeune Cavalier Premium. Sans oublier la 7^e place de Philippine Berthoux et Idris de Toulrodez en Club 1 Junior 2 et la 8^e place de Clémence Lebouvier avec Kéolia en Club 2 Cadet 2 Premium.

↘ **Ambitions :**

Cette année il y aura deux équipes à Lamotte Beuvron. Une équipe poney qui participera au championnat de France début Juillet en espérant de bons résultats et une équipe club qui participera durant la 3^e semaine de Juillet, comme chaque année.

De même, en Novembre 2011, un concours de saut d'obstacles sera organisé et les recettes de la buvette seront reversées aux Restos du Cœur.

Par ailleurs en Mai 2012, un spectacle équestre sera organisé par la Codi au centre, avec à la clé, une démonstration avec une «frison» sur la musique de Alain Bashung (voir page suivante).

↘ **Infrastructure :**

Le centre équestre, sur un peu plus de 8 Ha, comporte : un manège, 2 carrières, une écurie, une sellerie, un hangar avec boxs et stalles, un chalet avec son bureau.



↘ **CONTACT**

02 96 39 22 08 et 06 80 70 48 50
moitre@wanadoo.fr

↘ **Ouverture**

La semaine de 8h à 20h.
Le Bureau : la semaine de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Fermé le lundi toute la journée.



Photo : François Chaussebourg

Danse équestre

MA BÊTE NOIRE

Thomas Chaussebourg

AVEC

Danse : **Thomas Chaussebourg**

Cheval : **War Zao**

Distribution :

- **Chorégraphie, mise en scène :** Thomas Chaussebourg
- **Musique :** Alain Bashung
- **Mixage bande son :** Jeanno Jory
- **Conception et spécialisation sonore, photos :** François Chaussebourg
- **Prise son :** Christophe Chaussebourg
- **Dressage cheval :** Coraline Ernewein et Nicolas Langlois
- **Décor :** Rémi Jacob, Serge Calvier et Nil Obstrat

Spectacle :

Ma bête noire est un duo pour un danseur et un cheval. Le spectacle joue sur le contraste des énergies : entre violence et douceur, courses et ralentis. Il mise sur la forte présence de l'animal, un étalon noir, tout en s'appuyant sur une chorégraphie écrite à partir d'improvisations. Une volière géante offre des possibilités de voltiges aériennes. Un espace ambivalent, entre intérieur et extérieur, une façon de nous laisser entrevoir deux mondes pour un seul lieu : le civilisé et l'animal, le raisonné et l'instinctif. La bête est ici une métaphore du monde intérieur de l'homme. Il est sa pensée, sa psychologie, engendrant des situations décalées, poétiques parfois même humoristiques. La musique de Bashung, extraite de l'album L'imprudence, porte à merveille le spectacle. Elle possède cette faculté du verbe à double tranchant. Un spectacle porté par l'esthétisme de la danse et de l'animal, qui forment un tout, pour offrir un moment hors du commun.

**Vendredi 4 mai 2012
à 20h30
Centre Equestre
de St Valay - Taden**

En partenariat avec Itinéraires Bis dans le cadre d'«Objectif 373», festival itinérant en Côtes d'Armor.

Co-producteurs / partenaires : Itinéraires bis, Le Fourneau, Les Tombées de la nuit, Haras de Hennebont, Nil Ostrat

Soutiens : Conseil Général des Côtes d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, DRAC Bretagne

Tarifs : 10 € / 8 € - Placement libre

Durée : 40 minutes



Club Tadennais de **Pétanque**

L'association Tadennaise de pétanque a reçu une délégation de Surzur. 78 joueurs étaient présents lors de cette journée.



Bertrand Claudeville (Maire) et la délégation de Surzur

L'an dernier, nos « pétanqueurs » Tadennais, sont partis à la conquête de Surzur (agglomération de Vannes), c'est donc tout naturellement, que pour le dernier concours de cette année, l'association Tadennaise de pétanque a reçu une délégation de ce club. 78 joueurs étaient présents lors de cette journée.

Après un pique nique Salle Neuville, les affrontements ont débuté dans la bonne humeur générale. Sûr que cette journée restera dans les annales du club pendant longtemps !

Certains Surzurois sont restés sur place en passant la nuit au camping de la Hallerais, les autres ont regagné le Morbihan à la fin de la journée.

Le challenge de la commune a été remis par Bertrand Claudeville (Maire) à Mr Roze de Pleurtuit le gagnant des 4 concours annuels.

Cette opération d'échange entre les 2 communes sera sans nul doute

renouvelée.

D'après Theodorus Ten Pierrick, Président (remplaçant de Jacques Ortiz), un club de pétanque de Guernesey, devrait traverser la manche au printemps. C'est grâce à un client du camping que ce rapprochement a pu être envisagé.

Le club Tadennais est allé, le temps d'un week end, à la rencontre de ces joueurs et est revenu enchanté de l'accueil chaleureux reçu sur place.

Rassemblement des «pétanqueurs» sur les terrains de la salle Neuville à Taden, tous les mardis, jeudis et samedis après-midi.

CONTACT

06 67 30 92 04

Cotisation annuelle

12 euros

Club de **Gym**

Toujours aussi dynamique

Cette année encore, nous sommes 55 adhérents dont 3 hommes. Nos séances sont animées par Jessy Lecuyer, toujours aussi dynamique. Les séances ont lieu le lundi de 19 h 30 à 20 h 30 ; le jeudi de 19 à 20 h ; le vendredi de 10 à 11 h (gym douce). Le tarif est inchangé et est donc de 52 € pour la saison 2011/2012. Pour 1, 2 ou 3 séances par semaine, c'est le même prix ! On peut bouger sans se ruiner à Taden !!!

Les inscriptions sont toujours ouvertes et se font directement à la Maison du Temps Libre à l'occasion d'une séance. Paiement en 2 fois accepté pour les personnes le sollicitant.

La Présidente,
Laurence MENARD



Photo : Eric Deschamps



Photo : Eric Deschamps

Repas du **CCAS**

180 convives de 65 ans et plus au repas du CCAS.

Encore une belle journée... Cette année, la tendance était au mauve. Nappes, serviettes et décors assortis ont fait l'unanimité auprès des convives.

Le déjeuner gastronomique, préparé par Christophe Neveu et son équipe, a été animé par la chanteuse Anne-Laure Ménard, dans un registre plutôt

rétro.

Comme l'an dernier, un tirage au sort (moment très apprécié) a été organisé, permettant de gagner des paniers garnis.

Les gagnants : Mrs Michel Simon, André Hamon et Maxime Hamon

Nos doyens Victorine Coudray et

François Douard (96 ans) ont, quant à eux, été mis à l'honneur par Mr Bertrand Claudeville et ont reçu chacun un panier garni.

Merci à la commission du CCAS d'avoir œuvré tout le week-end pour que cette journée soit une réussite.

Le CCAS se doit d'être au plus proche et à l'écoute des aînés pour leur apporter une aide en cas de difficultés, d'où la mise en place du service de portage de repas chauds à domicile pour les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap. Ce service peut être ponctuel (après une hospitalisation par exemple). N'hésitez pas à demander des informations auprès de la Mairie, ou à contacter Mme Nadine Lemoine, Adjointe aux affaires sociales et CCAS.



Club Tadenais de Foot

C'est reparti pour le club de football communal. Des nouveaux joueurs seniors sont venus cette saison renforcer le club. L'espoir d'une montée tant attendue depuis de nombreuses années pour notre équipe fanion sera-t-elle au rendez-vous? Nous l'espérons tous, le travail acharné des dirigeants du club doit, un jour ou l'autre, être récompensé. Espérons que cette fin de championnat nous comblera de joie.

Je n'oublierai pas non plus de saluer la performance de l'équipe B qui,



L'équipe B

après un début de saison difficile, est parvenue à remonter en division 3. Bravo à eux pour ce finish magistral.

Les U15, en Entente avec Lanvallay, ont terminé leur fin de saison à la première place. Cette année sera pour

eux une période de transition puisque cette équipe va découvrir la compétition U17 avec des équipiers un peu plus aguerris. Mais gageons qu'ils ne lâcheront rien.

L'école de foot, quant à elle, se porte à merveille, encadrée par des dirigeants compétents et chevronnés.

Création d'une équipe U13 qui, je le sais, fera honneur aux couleurs du club.

Et puis, quel plaisir de voir s'ébattre nos jeunes dont de plus en plus de féminines, les mercredis et samedis sur les terrains du club ou avoisinants. De plus, quelle chance pour notre club d'accueillir dans nos rangs Mr Rico (professionnel) et son ami Mr Lecam (professionnel) qui, avec leur simplicité et gentillesse, mettent toute leur expérience au service de nos footballeurs en herbe.

Cette saison, nous aurons aussi le plaisir d'avoir 2 jeunes arbitres officiant pour notre club.

En ces temps difficiles, nous avons la



Visite des installations rennaises

chance d'avoir dans notre commune un club de football très actif, drainant dans son sillage 160 licenciés, dans des locaux et sur des terrains accueillants et rénovés.

Alors venez nous rejoindre, nous avons besoin de toujours plus d'encadrants, dirigeants et joueurs les mercredis, samedis et dimanches, afin que nous continuions dans cette voie : «Développer l'esprit de compétition tout en prenant du plaisir».

Je terminerai en remerciant tous les acteurs qui, de près ou de loin, participent à la vie du club : M. le Maire, les élus, sponsors, dirigeants, bénévoles, entraîneurs, joueurs, arbitres et supporters.

Toute la vie du club est sur internet, au jour le jour, anecdotes, plannings des matches, photos, divers.

N'hésitez pas à le consulter / site club : Sur Google, tapez als Trélat Taden.

Lithard Eric Président

➤ **A.L.S.S. TRELAT-TADEN** **SECTION FOOT LOISIR**

Depuis la rentrée, la section Foot Loisir a entamé sa dixième saison. L'effectif actuel, composé de 21 licenciés âgés de 28 à 57 ans, constitue un groupe parfaitement homogène, solide et dynamique sur et à l'extérieur des terrains de football.

Cette section, créée en 2002 par notre ami Gilles HUBERT, alors licencié en sénior au sein de l'A.L.S.S., a conservé près d'un quart de ses joueurs d'origine. Cela démontre combien l'ambiance est excellente au sein de la section Foot Loisir de TRELAT-TADEN et combien ses adhérents ont du plaisir à se retrouver en fin de semaine pour se défouler sur le gazon.

Partie intégrante du club du Président Eric Lithard, lui aussi joueur au sein de

cette section, le Foot loisir participe de façon permanente à la vie du club local.

Une première édition d'un tournoi «vétérans», destiné aux joueurs âgés de plus de 35 ans, a eu lieu en semi nocturne le vendredi 27 mai 2011 et a permis de réunir 16 équipes locales réparties en quatre poules.

Suite au succès à la fois qualitatif et financier de cette première édition, cette expérience sera renouvelée au mois de mai 2012.

Le responsable de la section Foot Loisir

Loïc MENARD



Entrez dans la danse



L'association "Entrez dans la danse" a repris ses cours de danse le 14 septembre dernier à la Salle du Temps Libre (MTL) à Trélat.

Une quinzaine de nouveaux adhérents sont venus étoffer l'association et suiv-

re les cours de danses de salon et traditionnelles, accompagnés par Gaston à l'accordéon et Alain au saxo.

Que vous soyez débutant ou confirmé, si vous souhaitez passer un moment de détente le mercredi de 17h30 à 19h45, n'hésitez pas, contactez Claude Lalart au 06 67 30 92 04.

La cotisation annuelle, est de 40 € pour 1 personne ou 70 € pour 1 couple.



Comité du jumelage **Taden - Hirsingue**

Taden-Hirsingue collecte pour «Lunettes sans frontières»

Le comité du jumelage Taden-Hirsingue (Alsace) a organisé une collecte de lunettes, timbres et cartes postales, dimanche 21 août, lors du vide-greniers au manoir de la Grand'cour organisé par Taden Animations.

Venus d'Hirsingue, Maurice et Gaby PETER s'étant déplacés pour cette occasion, ont répondu aux nombreuses questions des généreux donateurs, venus déposer une ou plusieurs paires sur le stand.

Il faut ici rappeler qu'Hirsingue est le lieu de naissance du père François-Marie Meyer, prêtre missionnaire (décédé le 16 août 2010) lequel a créé

«Lunettes sans frontières».

La collecte se poursuivra jusqu'à la mi-novembre. Les lieux de dépôt sont : la Mairie et la pharmacie du centre commercial Intermarché de Taden.

Il est normalement prévu une visite à HIRSINGUE fin novembre pour le traditionnel concert d'automne et à cette occasion, il sera remis au Président de l'association M. Schiklin, le produit de la collecte tadennaise.

«Ne jetez plus vos vieilles lunettes



de vue, de soleil, et ne jetez pas non plus les montures, les étuis et les verres qui possèdent encore leur monture. Faites-en don

à l'association, qui prendra le soin de les nettoyer, les trier par force de correction, afin de les envoyer aux plus pauvres».



Ecole de **Tennis de Taden**

L'école du Tennis Club Taden Dinan accueille les enfants de 6 ans jusqu'à la majorité.

Pour cet apprentissage, quatre éducateurs sportifs, deux brevetés d'état et l'animateur sportif communal, Jessy Lecuyer, se partagent les cours (6 enfants maxi par cours).

Ceux-ci ont lieu les mardis soir, mercredis matin et après-midi, vendredis soir, samedis matin et après-midi. Des cours particuliers sont également possibles.

Les enfants sont répartis en groupes :

- Le mini tennis (initiation et coordination du mouvement dans l'espace) de 6 à 8 ans.

- L'école de tennis à partir de 8 ans.

L'inscription (après essai gratuit) se fait à l'année avec possibilité de règlement en plusieurs fois. (Les Ti-Pass, tickets CAF, chèques vacances sont acceptés).

Il existe également un système de prêt de raquettes.



CONTACT

Tennis Club Taden Dinan
02 96 39 74 63

Les **Nouvelles enseignes** de **Dombriand**





DECATHLON à TADEN

Le magasin Décathlon Taden, ouvrira ses portes le Mercredi 23 Novembre 2011 à 9h.

Les horaires d'ouverture du magasin sont 9h-19h30 sans interruption, du lundi au samedi.

La directrice Rachelle Thépault, 29 ans, native des Côtes d'Armor, était la directrice adjointe du magasin Décathlon de St Brieuc, avant de se voir confier l'ouverture du Décathlon de Taden.

L'équipe du magasin est composée de 6 cadres et de 12 collaborateurs, tous sportifs passionnés.

Sur une surface de 2000 m², le Décathlon de Taden propose une large gamme de produits sportifs en magasin et la totalité de l'offre nationale Décathlon en moins d'une semaine sur commande.

Les espaces extérieurs entourant le magasin accueilleront ponctuellement des clubs et associations pour des démonstrations et faire découvrir le plaisir du sport au plus grand nombre.

Le magasin de Taden est un magasin dit "petite ville"... Les gammes des Décathlons sont 2000m² (Taden), puis 4000m², 6000m² (Chantepie à Rennes), 8000m² (Betton à Rennes).

Notre espérance est de pouvoir, d'ici 10 ans, s'agrandir sur un 4000m².



➤ QUELQUES CHIFFRES

Surface terrain : 24298 m²

Permis de construire délivré le 07-12-2010

Début des travaux : 27/04/2011

Surface Hors Œuvre Brute 2273 m²

Stationnement : 142 places



L'église **Saint Pierre**

Avis de fermeture temporaire de l'Église Saint Pierre

Dans le cadre du projet d'étude de travaux de restauration de l'église Saint-Pierre engagé par la Commune de Taden, les travaux de recherches réalisés sur le mur chevet, suite à la dépose du retable*, ont entraîné la découverte de fresques et peintures murales d'une rareté extrême et d'un grand intérêt historique, iconographique et esthétique.

Compte tenu de cette découverte, une demande de protection du bâtiment auprès des services des Affaires Culturelles de la Région Bretagne (DRAC) a été effectuée.

La procédure administrative engagée justifie l'interruption temporaire de l'étude de restauration de l'église, en raison des décisions de protection (classement ou inscription) émises par la DRAC, générant ou non des aides financières des divers partenaires (État, Région, Département...).

Le Maire, Bertrand Claudeville

* Partie décorée d'un autel d'église, qui surmonte habituellement celui-ci



La journée du **patrimoine**

Le week-end du 17 & 18 Septembre 2011, avaient lieu en France les journées du patrimoine et à cette occasion la municipalité a ouvert le dimanche le manoir de la Grand'Cour aux visites avec la participation de Mme Evelyne Thoreux & Mr Yves Prié en tant que guides.

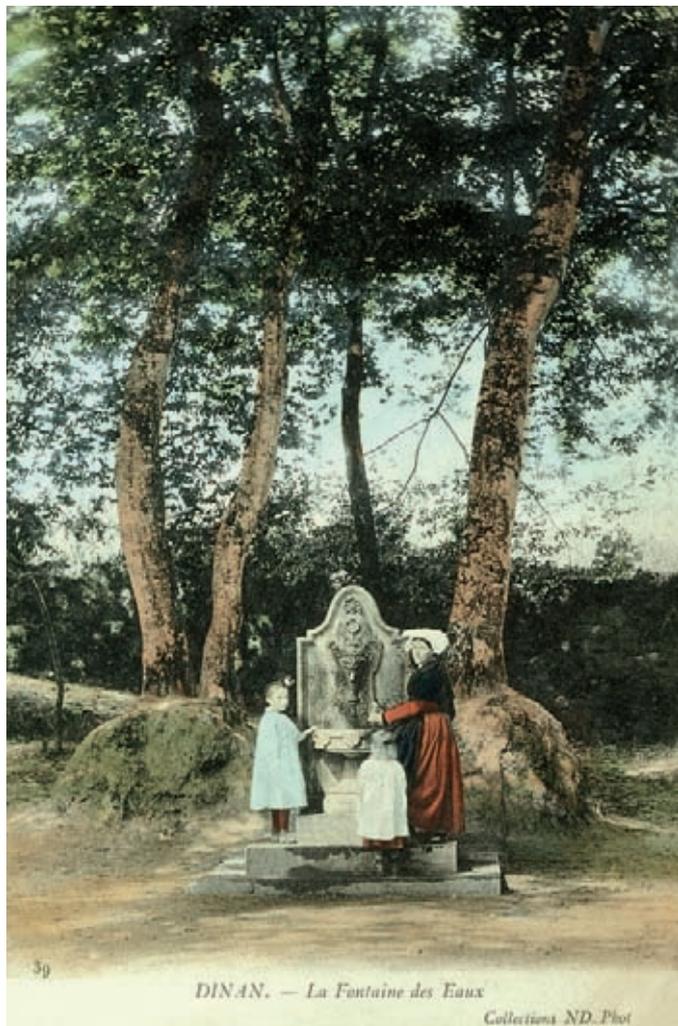
Malgré le temps maussade, nous avons compté entre 250 & 300 visites. Un grand merci à Evelyne & Yves pour cette visite et sachez que celle-ci a lieu également en été. Renseignements à la Mairie.

Gaël Robert



Le nouveau livre de Charles Montécot

Le nouveau livre de Charles Montécot doit normalement paraître à Noël. Fruit de plusieurs années de recherches, ce livre, extrêmement documenté, fait revivre la source de La-Fontaine-des-Eaux, son vallon, ses fêtes féériques du XIX^e siècle et bien sûr ses moulins, mus par les eaux impétueuses de l'Argentel. Nous avons rencontré l'auteur.



DINAN. — La Fontaine des Eaux

Collection ND.Phot

➔ **M. Montecot, dans votre livre, vous donnez beaucoup de renseignements sur Taden. Pouvez-vous en dire plus?**

CM : Le site de la Fontaine-des-Eaux est assimilé à Dinan, du fait que le lycée et tout un quartier en portent le nom. Si le moulin "La Fontaine-des-Eaux" est bien sur le territoire de Dinan, les autres moulins sont en Taden. Mon livre a, certes, pour fil conducteur "les eaux minérales de Dinan" mais il retrace surtout l'histoire de la vallée de l'Argentel. J'ai voulu suivre le cours de cette rivière, de sa source jusqu'à la Rance et j'ai

tenté de retracer l'historique de chaque moulin. L'Argentel en a compté neuf, dont sept sur le territoire de Taden. Je révèle, par exemple, un conflit d'intérêts entre les propriétaires de Dombriand et de la Richardais, conflit qui débute au XVIII^e et va perdurer plus de deux siècles! Cette affaire m'a conduit à aborder l'histoire de la Conninais et de la Garaye. D'autant plus que les eaux ferrugineuses étaient bien connues de Claude Toussaint Marot.

En 1769, le chapitre de St Malo de Dinan a rétrocédé une partie de ses terrains de la Fontaine des Eaux à la communauté de Dinan, afin que celle-ci puisse réaliser

des aménagements pour les 'buveurs d'eau'. Mais cela n'a pas été suffisant et la ville de Dinan a dû acheter une portion de terrain de la propriété de St Valay. Dès lors, la ville et les propriétaires de St Valay vont entrer en conflit au sujet de droits de passage... Raconter l'histoire de la Fontaine-des-Eaux m'a amené à entrer dans les propriétés des deux versants (Baudouin, la Richardais, St Valay, la Garaye, Préval, la Conninais...) et j'ai voulu compléter l'histoire des châteaux, manoirs ou métairies du secteur concerné.

➔ **Votre livre comporte plus de 400 illustrations, dont beaucoup de dessins ou pein-**

tures totalement inconnus du grand public. Où les avez-vous trouvés?

CM : Si le fonds iconographique de la ville de Dinan est très riche, il n'est probablement pas entièrement exploité. Je pense particulièrement aux archives municipales ou au musée de la ville, qui doivent renfermer encore bien des trésors.

De nombreuses illustrations proviennent de la bibliothèque de Dinan, bien achalandée sur ce sujet mais cette documentation a été largement complétée par des apports de collectionneurs privés. Ces passionnés d'histoire locale n'ont pas hésité à m'ouvrir leur porte et j'ai ainsi découvert une mine de documents inédits. J'ai poursuivi ma collecte dans les fonds publics (Archives des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine) puis à Paris où j'ai eu le bonheur de trouver le premier ouvrage écrit, en 1648, sur les eaux minérales de Dinan.

Eh oui, les eaux de Dinan étaient déjà réputées en ce temps là!...

➔ INFOS

Le livre est actuellement en souscription au prix de 47 €.

Il sera vendu ensuite en librairie au prix de 55 €. Les personnes intéressées peuvent contacter l'auteur :

**Editions la Griffes du Temps
9 rue du viaduc à Lanvallay
Tél : 02 56 11 93 20**

E-mail :

lagriffedutemps@gmail.com

Des bons de souscription sont aussi disponibles à la mairie.

L'ancienne mairie

registre de délibérations 12 août 1923

Le maire (Mr Ramard) expose au conseil que la commune de Taden ne possède pas d'immeuble pour la mairie qui jusqu'à présent a toujours été placée dans des appartements loués, qui n'ont pas la distribution intérieure nécessaire à un établissement de ce genre et qui occasionnent de fréquents déménagements; que la construction d'une mairie s'impose; que dans la prévision de cette construction, il a visité plusieurs emplacements ; que le seul qui convient, en raison de la proximité du bourg, est celui situé au bout nord de la pièce de terre dépendant de la ferme de la Grand'Cour, près le calvaire...Le conseil ouït l'exposé de Mr le Maire et l'autorise à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle de terrain soit à l'amiable soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique...et à faire dresser par un architecte les plans et devis de cette construction et ce à l'unanimité.

Emplacement de la mairie avant 1925



emplacements successifs de la mairie d'après le cadastre de 1843

A l'époque révolutionnaire, la commune de Taden s'était opposée à la vente du presbytère comme bien national et y avait installé la maison communale. Ceci est avéré par un document conservé aux archives départementales : Le 16 germinal an second de la république française une et indivisible (5 avril 1794... sur l'avis nous donné par le citoyen Michel Jean, maire de Taden, du quatorze de ce mois, nous nous sommes transportés à la maison commune de taden pour procès verbal des dégâts et infractions causés à la ditte maison, le lundi



ACA fonds communal 20 339

onze de ce mois environ trois heures de l'après-midi, par plusieurs soldats... qui étoient à l'hôpital nouvellement formé à la communauté des filles de la charité (petit Bon Espoir en face du manoir). Suit alors la liste des dégâts causés : beaucoup de vitres brisées par jets de pierres... une en particulier de la grandeur et grosseur d'une livre et demie qui avait été jetté par les dits soldats par la fenêtre où le maire crut être assommé par cette pierre.

Suite au concordat de 1801, il semble que le presbytère ait retrouvé sa fonction première, puisque Mr Cathenos est nommé recteur de Taden en 1804. La mairie déménage donc une première fois. On raconte qu'elle aurait été établie non loin de là à Perroquin, puis dans une maison près de l'église.

Malheureusement, nous n'avons trouvé ni indication, ni bail de location dans les archives municipales, si ce n'est cette annotation en août 1908 : Le maire donne lecture de deux lettres de Melle Alcidonie Mollien, à laquelle il avait écrit pour l'acquisition de la maison, où se trouve actuellement la mairie. Melle Mollien, désirant vendre tous ses immeubles en 1 seul lot, le conseil est d'avis de cesser les pourparlers avec elle.

La mairie est ensuite transférée, vers 1918, dans l'ancienne maison de Mr Rochard, adjoint au maire. C'est là que Mme Coudray, notre doyenne, se souvient être allée, avec sa mère, voir Mme Chevalier, secrétaire de Mairie (ancienne maison Villalon).

La construction de la nouvelle mairie

Suite à la délibération d'août 1923, la commune décide d'acheter le bout nord de la pièce de terre 974, dont le

propriétaire, Mr Chassin du Guerny, est disposé à consentir la vente au prix de 4F le m², montant de l'estimation de Mr Trichet expert. La commune devra s'entendre avec le fermier pour dommage à la récolte et privation de jouissance (le terrain faisait partie de la ferme de la Grand'Cour).

En février 1924, est présenté le devis de construction de la mairie, devis dressé par Mr Prioul architecte à Dinan. La municipalité l'accepte pour 39 000F (frais d'architecte compris). A noter dans ce document : Les gros murs seront faits avec la pierre provenant de la démolition des murs du vieux cimetière (transféré en 1913 sur son emplacement actuel). A cet effet, l'entrepreneur pourra démolir gratuitement les murs dans les parties qui lui seront indiquées. Mais dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de pierre pour exécuter toute la construction, la pierre de démolition, ne pourra être employée que dans les parties non apparentes, tous les parements extérieurs devront être dans ce cas faits avec des moellons neufs.

Le 1^{er} mai 1924 a lieu la vente du terrain de la future mairie chez Pierre Salmon, notaire à Dinan. C'est, curieusement à cette date, que



Joséphine Villalon (à gauche) et sa soeur Angèle vers 1915

parvient à la préfecture la pétition suivante, rédigée le 24 avril:

Comment réagirent le maire, Mr Ramard, habitant à Kerrosen et la secrétaire de mairie, Melle Joséphine Villalon, qui avait été nommée quatre ans auparavant, le 1^{er} février 1920? Sans doute mal...

Il est, toutefois, dans la pétition, une objection qui s'avèrera exacte :

A Mr le Préfet des Côtes du Nord

Le comité de défense des intérêts de Trélat en Taden vous a mis au courant la semaine dernière de la nécessité qu'il y avait de créer un cimetière à Trélat, paroisse dépendante de Taden.

Depuis l'envoi de notre supplication générale, nous avons appris que Monsieur le Maire de Taden, profitant de l'ignorance et de la timidité de toute sa municipalité avait fait voter à l'unanimité une somme de près de 40 000F pour la construction d'une mairie, logement pour la secrétaire, avec cellier et jardin.

La population toute entière de Taden et de Trélat est indignée d'une pareille dépense, surtout que preuve en main, pour moitié moins, l'on peut construire une mairie, selon l'importance du bourg de Taden. Le logement pour la secrétaire est encore une chose plus déplorable; logement qui ne sera sans doute jamais habité; et par dessus le marché 6 ares de terrain à acheter pour l'érection de l'établissement pendant qu'un emplacement superbe existe déjà entre les écoles communales garçons et filles, où on aurait pu construire à peu de frais.

Durant une période où l'on essaye de faire le plus possible d'économies, nous vous supplions Mr Le Préfet d'étudier, s'il vous est encore possible, la chose de très près. La commune étant déjà une des plus pauvres de votre département, où peu de routes existent et même d'importants villages ne sont pas abordables; surtout en hiver.

Nous vous demandons aussi comment cela se fait-il, qu'ayant nombre de mutilés de guerre, très aptes à remplir les fonctions de secrétaire; la commune emploie comme secrétaire une demoiselle qui remplit bien les fonctions; mais! Nous considérons à qualités égales que la préférence devrait appartenir aux mutilés.

Confiant dans votre inépuisable bonne justice d'administrateur,

Agréés Mr Le Préfet, nos sentiments de haute considération

Joséphine, qui habite apparemment dès 1920 dans la maison Rochard, n'occupera jamais le logement du premier étage de la nouvelle mairie! Veuve de Joseph Chevalier, épousé en 1935, elle restera dans cette maison, dont elle est devenue propriétaire. Son neveu Henri Villalon et Marie-Thérèse, son épouse viendront y habiter en 1975. Joséphine mourra à Dinan en 1978.

La pétition est restée sans effet. Le 25 juin 1924, Mr Ramard, maire, assisté de Mrs Garel et Cocheril, conseillers, procède à l'adjudication des travaux. Il n'y a eu que 2 soumissions: Mr Renault, entrepreneur à Tressaint a demandé une augmentation de 10% et Mr Chauvin de Dinan un rabais de 1%. Ce dernier est bien entendu choisi!

Quand la mairie est-elle terminée? Sans doute début 1925, puisque Mme Lorre du bourg disait être la première à s'y être mariée, en mai. L'électrification de la commune étant la nouvelle priorité, ce n'est qu'en 1930 que le conseil acceptera les plans et le devis de Mr Auguste Robert pour l'entourage de la mairie et un portail en fer.

Une mairie fonctionnelle

Quel changement! Cette mairie est vraiment bien conçue : la salle destinée aux réunions et aux mariages est de bonne taille tout comme la salle des archives adjacente et un bureau pour la secrétaire. Elle est également saine, ce qui est important pour la conservation des documents. Début 1928, l'archiviste départemental demande que *les registres antérieurs à 1739 soient transférés à St Brieuc en raison de l'humidité, dont ils ont eu à souffrir dans l'ancienne mairie*. La commune refuse, arguant qu'ils sont bien à l'abri dans la nouvelle. (Elle finira par le faire 2 ans plus tard)

En 1937, le conseil reconnaît que *l'étage de la mairie n'est pas loué et ne sert à rien, qu'il serait préférable de louer ces pièces et que le produit de la location serait employé aux réparations des bâtiments communaux*. Mr et Mme Merdrignac, parents des exploitants de la ferme de la Grand Cour, vont le louer pendant une dizaine d'années.

Les tâches de la secrétaire, Mme Villalon-Chevalier, sont nombreuses:

Elle doit normalement une présence quotidienne de 8h à la mairie et est chargée de son entretien. En fait, elle officiera souvent chez elle, où les Tadenais peuvent la joindre à tout moment. Elle tient les comptes des fêtes de Taden, travail bien prenant comme le montre l'extrait du registre de 1921: *Remboursement de l'avance faite par Melle Villalon pour la fête du 4 septembre la dispensant de produire des justificatifs en raison du caractère varié des dépenses effectuées (courses, mât de cocagne, jeux divers, illuminations et musiciens) : 500F 60*. Elle fait les annonces à la sortie de la messe et depuis l'installation du téléphone à Taden en 1925, elle porte même les télégrammes à domicile dans toute la commune. Elle restera en fonction jusqu'en 1953. Elle a 66 ans, lorsqu'elle est remplacée par Mr Eugène Rault.



Les fleurs de Mme Rault en 1964

Mr Rault va loger à la mairie jusqu'en 1969 : la salle d'archives a été transformée en cuisine et les chambres sont au premier. Il y travaillera avec 3 maires : Mr Victor Briand (fils) jusqu'en 1959, Mr Marie-Ange Renault de 1959 à 1969 puis Mr Grignon. La mairie est ouverte tous les matins de 8h à midi, tous les jours, à l'exception du jeudi. Et c'est le dimanche, après la messe, que se réunit le conseil municipal.

En 1970 environ, l'ancienne cuisine sera transformée en bureau de Mr Grignon. Et c'est en 1972, que sera embauchée, pour seconder Mr Rault, Melle Annie Lebasque, dont beaucoup se souviennent encore.

En 1987, l'ancienne mairie est désertée au profit de la nouvelle, construite à côté. Après avoir abrité la bibliothèque municipale, elle sera transformée en commerce.

La prochaine fois que vous y prendrez un café, souvenez-vous que le bâtiment fut mairie pendant plus de 60 ans...

Remerciements à Mr et Mme Rault, à Mme Coudray et à la famille Villalon.

La vie de nos écoles

↳ L'école des Forges

Rentrée des classes sans fausse note pour l'école élémentaire des Forges de Trélat. L'effectif pour cette rentrée est de 85 enfants.

L'équipe enseignante joue la continuité avec Mr Joan (Directeur) accompagné de Mmes Vignon, Guinard et Chevy.

Nous notons toutefois que des personnels AVS (Assistants de Vie Scolaire) et EVS (Emplois de Vie Scolaire) viennent compléter le groupe enseignant dans le but d'accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques.

Pour cette rentrée, de nombreux projets pédagogiques sont en élaboration, avec en particulier :

- Développer l'apprentissage de la lecture en s'appuyant sur la bibliothèque de l'école et la bibliothèque municipale.

- Classe de voile au Lac de Jugon prévue en Juin 2012 etc...

L'aide aux devoirs vient d'être mise en place. Merci aux parents pour leur collaboration.



↳ La cuisine Scolaire

Pour alimenter tout ce petit monde, nous faisons bien sûr confiance à notre cuisinier Christophe Neveu qui élabore ses menus en suivant les conseils d'une diététicienne avec des produits frais, de préférence locaux.

Il est accompagné par Edith, Pierrette et Valérie à l'école du Moulin et Marie-Thérèse, Joséfa et Edith assurent la restauration scolaire à l'école des Forges.

↳ L'encadrement du temps de repas

Le temps de restauration est placé sous la responsabilité de la municipalité, c'est pourquoi la surveillance des enfants dans la cour a été confiée à notre animateur sportif Jessy Lecuyer.

↳ Les garderies

Deux garderies sont en place. Une à Taden et une à Trélat, de 7 h 30 à 19 h.

↳ L'école du Moulin

Suite au départ en retraite de Mme Liorzou et de Mr Paul, c'est avec plaisir que nous accueillons à Taden, pour cette année 2011-2012, une nouvelle équipe enseignante composée de Mr Draghi (Directeur) et de Mme Cuvelier.

Nous leurs souhaitons la bienvenue.

Ils sont accompagnés dans leurs tâches par deux ATSEM faisant partie du personnel communal : Sylvie et Emilie qui, elles aussi, se dévouent sans compter pour le bon fonctionnement de notre école.

Les projets pédagogiques sont en cours d'élaboration, avec en particulier la mise en place de tableau blanc Informatique (TBI). Des séances de cinéma sont aussi à l'ordre du jour, mais nous aurons l'occasion d'en reparler après les conseils d'école.



Une participation financière est demandée après 17 h 30.

Elles sont assurées par du personnel communal, Edith et Myriam à Taden et Marie-Thérèse C. et Marie-Thérèse J. à Trélat.

Nous souhaiterions que, pour le bon fonctionnement de ces garderies, les enfants qui les fréquentent soient assidus et que les parents n'oublient pas d'informer (par écrit de préférence) toute modification qui pourrait intervenir.

↳ Le transport Scolaire

Une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir, avec passage dans différents quartiers de la commune.

Là aussi, nous aimerions une plus grande régularité dans l'utilisation de ce transport.

Faute d'information préalable, les personnels ne savent plus qui doit

prendre ou non le car, avec tout ce que l'on peut imaginer comme incidences... Nous n'osons même pas y penser !

Nous vous remercions de votre compréhension car c'est avant tout pour le bien de vos enfants.

↳ Le parking de Trélat

Parents qui amenez vos enfants à l'école des Forges, comme vous le savez, un parking près de la salle des fêtes existe et est mis à votre disposition.

Merci de bien vouloir l'utiliser dans la mesure de vos possibilités afin de laisser libre la place pour le car devant l'école lors des manœuvres et stationnements du matin et du soir.

Là encore c'est la vie de vos enfants qui est en jeu alors restez vigilants !

Ne jouez pas avec la sécurité !



CPAM : Complémentaire santé

La CPAM des Côtes d'Armor augmente son aide. Depuis le 1^{er} juin 2011, la CPAM des Côtes d'Armor **augmente son « coup de pouce »** aux bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) en leur offrant **50% de l'aide nationale en plus.**

La CPAM met également en place une mesure exceptionnelle : l'attribution de l'aide CPAM est étendue aux assurés dont les ressources dépassent légèrement celles requises pour ouvrir droit à l'ACS.

➔ Qu'est-ce que l'aide pour une complémentaire santé ?

Il s'agit d'une aide nationale de l'Assurance Maladie pour aider les personnes avec des revenus modestes à financer une partie de leur cotisation à une couverture complémentaire. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. Elle se traduit sous la forme d'une « attestation chèque » à remettre à la complémentaire santé choisie.

Autre avantage : les bénéficiaires de l'ACS ont droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais, pour les consultations médicales.

➔ Qui peut bénéficier de l'ACS ?

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources. **De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas.** Les personnes qui dépassent légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire pensent à tort qu'elles n'ont droit à aucune aide.

Plafond de ressources pour obtenir l'ACS (au 1/07/2011)		
Composition du foyer	Plafond annuel	Plafond mensuel
1 pers.	9 792 €	816 €
2 pers.	14 688 €	1 224 €
3 pers.	17 625 €	1 469 €
4 pers.	20 563 €	1 714 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 3 917 €	-

Les ressources prises en compte sont celles des 12 mois précédant la demande.

➔ Quel est le montant de l'aide ?

Aux bénéficiaires de l'aide nationale, la CPAM des Côtes d'Armor accorde une aide supplémentaire de 50% de celle-ci.

	aide nationale	aide CPAM supplémentaire	montant total d'aide (à déduire de votre cotisation annuelle)
moins de 16 ans	100 €	+ 50 €	150 €
16 – 49 ans	200 €	+ 100 €	300 €
50 – 59 ans	350 €	+ 175 €	525 €
60 ans et plus	500 €	+ 250 €	750 €



L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Cette aide permet aux personnes ayant des ressources modestes de pouvoir mieux se soigner et de protéger leur famille.

Exemple pour une famille avec deux enfants à charge

Composition de la famille	Aide nationale	Aide CPAM supplémentaire
mère de 45 ans	200 €	+ 100 €
père de 50 ans	350 €	+ 175 €
enfant de 14 ans	100 €	+ 50 €
enfant de 17 ans	200 €	+ 100 €
Total	850 €	+ 425 €

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 1 275 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réévalués chaque année.

➔ Mesure exceptionnelle

La CPAM des Côtes d'Armor étend l'attribution de son aide locale aux assurés ayant un refus pour l'aide nationale mais dont les ressources ne dépassent pas un certain montant. Dans ce cas, l'aide locale seule est versée.

Plafond de ressources pour obtenir l'aide locale seule (si refus ACS) au 1/07/2011		
Composition du foyer	Plafond annuel	Plafond mensuel
1 personne	11 657 €	971 €
2 personnes	17 485 €	1 457 €
3 personnes	20 982 €	1 749 €
4 personnes	24 479 €	2 040 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 4 663 €	-

Exemple pour une famille avec deux enfants à charge

Composition de la famille	Aide CPAM seule
mère de 45 ans	100 €
père de 50 ans	175 €
enfant de 14 ans	50 €
enfant de 17 ans	100 €
Total	425 €

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 425 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

Comment faire votre demande d'aide complémentaire santé ?

Complétez le formulaire de demande « Aide pour une complémentaire santé » et adressez-le à la CPAM accompagné des pièces justificatives.

Ce formulaire est disponible sur ameli.fr (rubrique assurés - formulaires), auprès de la CPAM ou de certains partenaires sociaux (CCAS, association agréée, hôpital...).

Pour plus d'informations sur l'aide pour une complémentaire santé, consultez le site ameli.fr (rubrique assurés - soins et remboursements - CMU et complémentaire santé) ou contactez un conseiller par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Déchets de soins médicaux

Bientôt les déchèteries récupéreront vos déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux, appelés plus communément DASRI, seront récupérés en déchèterie à partir de ce mois de novembre. À défaut d'une collecte, via les officines, ce service permettra aux patients en auto traitement d'éliminer leurs déchets dans des conditions réglementées au sein des déchèteries de la CODI.

La collecte des déchets de soins à risque infectieux doit répondre aux besoins des particuliers en automédi-

cation, dépourvus de solutions de proximité pour éliminer leurs déchets piquants et/ ou coupants (seringues, aiguilles...).

Les DASRI présentent un risque important pour les agents en charge de la collecte des déchets, pour l'hygiène, la salubrité publique et pour l'environnement. Ils ne doivent en aucun cas être jetés avec les déchets ménagers.

D'ici quelques mois, un partenariat

entre la CODI et les officines du territoire devrait voir le jour.

S'appuyer sur le réseau des pharmaciens, pour communiquer sur le dispositif et les modalités de collecte, permettra de cibler au mieux la population concernée.

INFO

Service Environnement
02 96 87 52 79

Du nouveau pour les aides aux étudiants

Etudiants : demander son allocation par internet.

À partir du 19 septembre, retrouvez sur cotesdarmor.fr un service en ligne s'adressant aux étudiants qui bénéficient d'une aide aux études accordée par le Conseil général. Ce service permet de remplir directement le dossier en ligne et d'obtenir une simulation. En revanche, les documents justificatifs doivent être adressés par courrier aux Maisons du Département. Cette démarche de "dématérialisation", si elle fonctionne, pourrait être étendue

à d'autres aides. Rappelons que l'allocation aux étudiants, d'un montant de 600 €, est accordée, sous conditions de ressources, aux étudiants dont les parents sont domiciliés en Côtes d'Armor et qui préparent un diplôme d'enseignement supérieur dans un établissement public ou privé, situé dans ou en dehors du département.



http://www.cg22.fr/services_en_ligne/informations/

3 questions à **David Meunier**, directeur général de la **Scop** à **L'Abord'âges**

↳ **Pouvez-vous en quelques mots nous présenter à nouveau votre entreprise ?**

La Scop à L'Abord'âges a été créée en juillet 2009 sur la base d'une association née, elle, en avril 2008. Depuis le départ, nous nous sommes attachés à combler un manque de mode d'accueil collectif en horaires atypiques, c'est-à-dire avant 7h30 et après 18h30, sur Dinan et son agglomération. La création des accueils de loisirs de Taden et de Quévert, des jardins d'enfants de Taden et Lanvallay transmis il y a un an à la Codi, en sont les premières expressions. À ce jour, la Scop à L'Abord'âges emploie 52 salariés permanents qui font vivre 6 structures, à savoir, en plus des deux accueils de loisirs que je viens de citer, deux micro-crèches de 10 places à Trélivan et Caulnes et deux crèches inter-entreprises de 40 places à Taden et Loudéac.

↳ **Pourquoi créer un pôle-enfance dans la zone des Alleux ?**

Depuis le début de l'aventure à L'Abord'âges, Taden, et en particulier la municipalité, est pour nous un soutien sans faille. La deuxième raison forte de cette implantation est que ce projet reprend les principaux axes de notre projet d'entreprise. Taden se situe sur une zone d'activités dynamique, organisée autour d'un tissu d'entreprises structuré. Pourquoi étoffer une offre déjà importante dans les grandes villes alors que des territoires moins denses voient les besoins croître sans qu'il y ait de réponse suffisante ? Notre développement se concentre donc sur ces zones où les entreprises ont besoin de services complémentaires pour implanter, pérenniser et développer leur activité, où les familles ont des contraintes nouvelles pour concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle. L'agglomération dinanaise, et en particulier Taden, appartient à ce type de bassin économique. Nous avons donc toutes les raisons d'y créer notre nouvelle structure.



↳ **Concrètement, que proposez-vous de nouveau sur le territoire ?**

Notre pôle-enfance Taden intègre une crèche inter-entreprises et un accueil de loisirs. Les échanges que nous avons avec les familles et les entreprises chaque jour font apparaître des besoins pour les enfants avant leur entrée à l'école. Mais le souci de garde se prolonge en réalité jusqu'à l'entrée au collège. Les familles recherchent des solutions pour l'accueil de leurs enfants qui soient souples, professionnelles et adaptées à leurs horaires.

Ouvert six jours sur sept, de 5h00 à 22h30, le pôle-enfance se révèle être une opportunité donnée aux entreprises pour mieux recruter, réduire les absences, donner de la sérénité au travail à leurs salariés et de fidéliser ces derniers. Pour les employeurs, le pôle-enfance est un nouvel outil de gestion de leurs ressources humaines qui leur permet un meilleur fonctionnement au quotidien, et donc une performance accrue. Les dirigeants sont d'autant plus intéressés qu'ils sont très fortement incités fiscalement à s'investir sur ce type de projets.

À travers ces deux aspects, nous pouvons dire que l'établissement que nous venons de créer vient utilement compléter ce qui existe sur le territoire de la communauté de communes parce que le service est conçu de manière à ce que les familles et les entreprises y trouvent leur compte.

↳ **MANIFESTATIONS**

Calendrier

Mercredi 04 janvier
VŒUX DU MAIRE
Salle MTL

Vendredi 06 janvier
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Club de l'amitié - Salle MTL

Vendredi 13 janvier
GALETTE DES ROIS
FNACA - Neuville

Mercredi 18 janvier
GALETTE DES ROIS
Entrez dans la danse - Salle MTL

Dimanche 22 janvier
GALETTE DES ROIS
Football - Salle MTL

Judi 09 février
POTÉE
Club de l'amitié - Salle Neuville

Dimanche 12 février
THÉ DANSANT
Club de l'amitié - Salle MTL

Samedi 18 Février
FEST-NOZ
Note buissonnière - Salle MTL

Samedi 25 février
SOIRÉE CELTE
Jumelage - Salle MTL

Samedi 03 mars
REPAS
Amicale des chasseurs - Salle MTL

Samedi 10 mars
COUSCOUS
Football - Salle MTL

Mercredi 21 mars
CARNAVAL
Entrez dans la danse - Salle MTL

Dimanche 01 avril
THÉ DANSANT
Club de l'amitié - Salle MTL

Dimanche 22 avril
ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES
Mairie et salle Frémur

Dimanche 29 avril
PÊCHERIE - FOOTBALL
Etang de Trélat

➤ MANIFESTATIONS

Calendrier (suite)

Dimanche 29 avril
VIDE GRENIER
Amicale laïque - Ecole des forges

Vendredi 04 mai
SPECTACLE
Centre équestre de Saint-Valay

Dimanche 06 mai
ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES
Mairie et salle Frémur

Dimanche 13 mai
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Football - Frémur

Dimanche 20 mai
TRIATHLON
CEPS DinanArmor
Bords de Rance

Vendredi 01 juin
TOURNOI FOOTBALL VÉTÉRANS
Trélat

Samedi 02 juin
TOURNOI FOOTBALL JEUNES
Trélat

Dimanche 03 juin
THÉ DANSANT
Club de l'amitié - Salle MTL

Dimanche 10 juin
ELECTIONS LÉGISLATIVES
Mairie et salle Frémur

Dimanche 17 juin
ELECTIONS LÉGISLATIVES
Mairie et salle Frémur

Samedi 23 Juin
FEU DE LA ST-JEAN
Taden Animation - Manoir

Dimanche 24 juin
KERMESSE
Amicale laïque - Manoir

Dimanche 24 juin
REPAS FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse - Salle MTL

Dimanche 01 juillet
PÊCHERIE
Amicale des chasseurs
Etang de Trélat

Dimanche 01 juillet
VIDE GRENIER
Taden Animations - Manoir

Mission Locale du Pays de Dinan

Un lieu de vie où les jeunes peuvent trouver informations et soutien.

➤ C'est pour qui ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans du Pays de Dinan (86 communes) sortis du système scolaire et quel que soit leur niveau de qualification.

➤ Que fait elle ?

Les conseillers de la Mission Locale assurent un accompagnement individualisé pour les jeunes dans le domaine de l'orientation professionnelle, de la formation professionnelle et de l'emploi.

Dans le cadre d'ateliers personnalisés, les conseillers élaborent le CV et la lettre de motivation avec le jeune, proposent également des simulations d'entretien.

En lien avec les employeurs privés et publics du territoire, les conseillers vont à la rencontre des employeurs pour :

- Connaître leurs besoins d'emploi, les mettre en lien avec les jeunes et les accompagner en début d'emploi ou en stage.
- Leur proposer d'être parrain ou marraine de jeunes dans leurs démarches.
- Organiser des visites de leur entreprise, faire connaître leurs métiers et les moyens d'y accéder.
- NOUVEAU = aider les employeurs privés et publics dans leur recrutement en CDD ou CDI emploi aidé.

Mais la Mission Locale, ce n'est pas que l'emploi. Au quotidien, l'équipe donne des clefs pour mieux gérer un budget, trouver un logement, passer son permis et se déplacer, parler et gérer un problème de santé, sensibiliser à la citoyenneté (droit du travail, service civique, développement durable...), favoriser la mobilité à l'étranger...



➤ C'est où ?

L'équipe de la Mission locale accueille :

• **Dans ses locaux de Dinan** sur rendez-vous mais aussi sans rendez-vous à l'espace documentation / recherche d'emploi.

Les jeunes peuvent venir à tout moment de la semaine selon leurs besoins (consulter sur internet, en affichage et dans la bibliothèque des offres d'emploi, de formation, des informations sur le logement, la mobilité, les loisirs, ...)

• **Dans ses permanences de Broons, Caulnes, Evran, Jugon les Lacs, Matignon, Plancoët, Plénée-Jugon, Ploubalay, Pluduno.** Pour prendre rendez-vous, contactez la Mission Locale à Dinan.

➤ C'est quoi ?

Une association (les Missions locales sont présentes partout en France). Son objectif est de rendre les jeunes autonomes et acteurs de leur propre insertion dans l'emploi et dans la cité.

Pour cela, les Communes, les Communautés de Communes, le Conseil Général, le Conseil Régional, Pôle-Emploi et l'État la soutiennent.

En mairie, vous trouverez chaque mois le planning des actions de la Mission Locale (visite d'entreprise, atelier CV, info sur les métiers...).

➤ CONTACT

52 rue du 10^e d'artillerie - Dinan
02 96 85 32 67
Mail : mldinan@mldinan.fr



Espace **femmes**

Si vous êtes confronté(e) à la violence, ne restez pas seul(e). Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

L'espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous. Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien, des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

➔ **Accueil pour victimes de violences conjugales**

Tél. **02 96 85 60 02** (ligne directe)

Permanences le mardi de 9h30 à 12h00 et les jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 (avec ou sans rendez-vous).

Contact : **Annie OLLAGNIER**

Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

➔ **Accueil pour victimes de violences sexuelles**

Tél. **02 96 85 60 05** (ligne directe)

Permanences le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h (avec ou sans rendez-vous).

Contact : **Christiana BAPTISTE**

Mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net

➔ **MANIFESTATIONS**

Calendrier (suite)

Dimanche 19 août
VIDE GRENIER
Taden Animations - *Manoir*

Samedi 06 octobre
FEST-NOZ
Note buissonnière - *Salle MTL*

Mercredi 17 octobre
AG FNACA
Salle Neuville

Dimanche 21 octobre
REPAS DU CCAS
Municipalité - *Salle MTL*

Samedi 27 octobre
REPAS
Football - *Salle MTL*

Samedi 10 novembre
REPAS TRIATHLON
CEPS Dinan Armor - *Salle MTL*

Mercredi 21 novembre
COUSCOUS
Entrez dans la danse - *Salle MTL*

Vendredi 14 décembre
ARBRE DE NOËL
Amicale laïque - *Salle MTL*

Dimanche 16 décembre
MARCHÉ DE NOËL
Taden Animation - *Manoir*

➔ **CONTACT**

Espace Femmes
02.96.85.60.01 (standard)

➔ **Ouverture**

Le mardi de 9h30 à 12h et les jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Médaille d'honneur du **travail** - Promotion du 14 juillet 2011

Argent	M. CAMPAN Daniel, TADEN - Chaudronnier, SAMETO TECHNIFIL à DINAN M RONDEAU Claude, TADEN - Dessinateur projecteur, ESCALIERS FLIN S.A. à LANGUENAN
Vermeil	M RONDEAU Claude, TADEN - Dessinateur projecteur, ESCALIERS FLIN S.A. à LANGUENAN Mme VILLEMAIN Nadia, TADEN - Employé, GEMO à SAINT-MALO
Or	Mme BIANCHETTO Sylviane, TADEN - Coordinateur, SAS LOC MARIA ETS LES GAVOTTES à TADEN M. LELANDAIS Alain, TADEN - Chaudronnier, SAMETO TECHNIFIL à DINAN

Déclaration de ruchers : Une démarche obligatoire

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire.

➤ Explications détaillées.

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année et ce, dès la première ruche.

L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs.

➤ Comment procéder ?

La déclaration des ruchers se fait, la première fois, sur un formulaire CERFA N° 13995*01**, disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire, puis par la suite, préférentiellement par téléprocédure.

➤ Un geste citoyen et responsable.

Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne, incarne à lui seul l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non déclaration.

En effet, cette nouvelle espèce invasive à la piqûre mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation. Le sens civique impose aussi cette déclaration : trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

➤ CONTACTS

GDS Côtes-d'Armor :

13 rue du Sabot
BP 28 - 22440 Ploufragan
Tél : 02 96 01 37 00
Fax : 02 96 01 37 95
Mél : gds22@gds22.asso.fr

GDS Finistère :

3 Allée Sully - 29000 Quimper
Tél : 02 98 95 42 22
Fax 02 98 95 47 11
Mél : gds29@wanadoo.fr

GDS Ile-et-Vilaine :

Rue Maurice Le Lannou
CS 74241 - 35042 Rennes Cedex
Tél : 02 23 48 26 00
Fax : 02 23 48 26 01
Mél : secretariat.gds35@reseaugds.com

GDS Morbihan :

8 Avenue Edgar Degas
BP 110 - 56003 Vannes Cedex
Tél : 02 97 63 09 09
Fax : 02 97 63 37 10
Mél : gds56@gds56.asso.fr

** Possibilité de télécharger le formulaire CERFA 13995*01 sur le site <http://pme.service-public.fr>

Collecte de l'amiante

Dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante, la CODI modifie l'accueil des déchets amiantés en déchèterie.

Nature des déchets acceptés : amiante-ciment, dallage PVC amiante, ardoise amiantée.
Seul site autorisé : Conillé SAINT-HELEN.

Conditions d'accueil : sur RDV, le lundi.

Tél. déchèterie : 02 96 88 23 22
Service réservé aux particuliers, en quantités domestiques (en particulier toitures : au maximum 6 plaques).

Les nuisances sonores

➤ Hiver comme Eté, le bruit dérange !

Les travaux, qu'ils soient de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils (ex: perceuses, raboteuses, tronçonneuses, tondeuses à moteur thermique, scies mécaniques ou motoculteurs) et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent se faire que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

➤ D'une manière générale, veillons à respecter la tranquillité de nos voisins.

Rappel concernant la divagation et l'aboïement des chiens.

Quelle que soit leur taille, les chiens ne doivent pas circuler sur la voie publique sans être tenus en laisse, sous peine d'amende (les animaux errants seront récupérés par la fourrière).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (de jour comme de nuit).



Avec le **retour** du **froid**, quelques **conseils** toujours d'**actualité**...

Nous vous rappelons que l'incinération des déchets industriels, déchets végétaux ou ordures ménagères à l'air libre est strictement interdit.

2 déchetteries à votre service

➔ Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

LES DECHETTERIES	JOURS	HORAIRES DES 2 DECHETTERIES
Déchetterie des Landes Fleuries Rue Auguste Pavie Quévert Tél. 02 96 87 51 37	} Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	Période d'hiver : (du 1er octobre au 31 mars) 9H00 / 12H30 14H00 / 17H30
Déchetterie de Conillé Saint Hélen Tél. 02 96 88 23 22	} Lundi Mardi Vendredi Samedi	Période d'été : (du 1er avril au 30 septembre) 9H00 / 12H30 14H00 / 18H30

➔ **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES** Mairie de Taden au 02 96 87 63 50 et/ou La CODI au 02 96 87 14 14

En raison d'une importante fréquentation, environ 900 passages jours, avec une moyenne de 60 par heure, l'accès aux déchetteries sera réglementé par un nouveau système dès juin 2012.

Un système de badgeage avec barrière automatique à l'entrée des déchetteries devrait rendre les conditions d'accueil plus agréables.

Une grande campagne de communication vous informera des modalités de mise en place de ce dispositif d'ici quelques mois.

➔ **Conciliateur de justice**

Permanence à la Mairie

M. BLONDEL

Le 1^{er} vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) sur rendez-vous de 9h30 à 11h30.





Le jardin

↘ Potager

- Penser à planter des caïeux d'ail en terre légère.
- Semez des épinards en rayons profonds de 2 à 3 cm, espacés de 30 cm. Comblez avec du terreau et piétinez la planche, les épinards appréciant les sols tassés. Couvrez avec du voile de forçage.
- Semez de la mâche. Repiquez les choux de Milan.
- Plantez la rhubarbe. Terminez la plantation des fraisiers.
- Sous climat doux (Midi, Sud-Ouest), démarrez des pois mange-tout et à grains ronds (variétés naines et à rames), et des échalotes grises.
- Récoltez les racines de capucine tubéreuse (*Tropaeolum tuberosum*), environ 700 g par bulbe installé au printemps, avant les gelées, quand la végétation flétrit. Laissez-en quelques unes en terre pour propager le pied. Paillez jusqu'à début mai.

↘ Verger

- Elaguez les noyers.
- Plantez les arbustes à petits fruits.
- Brûlez les fruits pourris y compris les « momies » (fruits ratatinés), qui restent accrochées aux branches.

“A faire en Octobre/Novembre”

↘ Jardin d'ornement

- Plantez les bulbes de printemps, les vivaces et bisannuelles en godets (giroflée), les conifères.
- Marquez l'emplacement des vivaces qui vont disparaître cet hiver, notamment en bordure d'allée.
- Sevrez les branches basses de magnolia, partiellement enterrées depuis un an et demi (temps d'enracinement des marcottes).
- Paillez les fuchsias rustiques (litière de feuilles mortes).
- Coupez les tiges déflouries de la plante ananas (*Eucomis*). Lorsque ses feuilles fanent, déterrez les bulbes à la fourche bêche. Laissez-les sécher quelques heures à l'air libre, puis rangez-les dans des sachets étiquetés à l'abri, dans un local et aéré.

↘ Coin pépinière

- Semez dans un substrat sablonneux les graines de charme (*Carpinus*), acanthe et cimicifuga.
- Empotez les graines de berbérís dans un mélange de sable et de tourbe.

↘ Sous chassis froid

- Placez les boutures semi-herbacées ou aoûtées de bruyère (*Calluna*), corbeille d'argent (*Ibéris*), pervenche (*Vinca*), camélia, arbre à papillons (*Buddleia*), millepertuis, hortensia, lavande, lavatère, lilas, berbérís, sarcococca, oranger du mexique, cotonéaster, fusain et conifères, effectuées en août.
- Abritez les boutures effectuées en juin avant un piquage individuel en godets : chèvrefeuille (*Lonicera*), cératostigna, caryoptéris, callicarpa, potentille...
- Bouturez les racines de coeur-de-Marie (*Dicentra*).

↘ Sous serre

- Placez les boutures de céanothe, bignone, fuchsia, géranium des balcons, marguerite du cap (*Osteospermum*).
- Abritez les agrumes, espèces frileuses, cactus et plantes grasses, la verveine citronnelle (qui gèle à -5°C).
- Semez les graines d'agapanthe.

La Recette de Françoise

↘ 4 personnes

↘ Coût de la recette :

€ € €

↘ Niveau de difficulté :



↘ Temps de préparation et cuisson :

🕒 2h20

↘ En autocuiseur :

🕒 50 mn



REMARQUES. Pour que votre viande roussisse bien, votre cocotte doit être assez grande. Si ce n'est pas le cas, faites revenir la viande en plusieurs fois, dans une poêle. Transvasez dans la cocotte au fur et à mesure.

Si vous utilisez un autocuiseur, faites cuire les pommes vapeur au dessus de la viande, dans le panier-passoire qui accompagne généralement l'appareil.

Boeuf Bourguignon

↘ Ingrédients

- 1 kg de bœuf (gîte, culotte ou paleron), coupé en 8 morceaux
- 50g de margarine
- 1 carotte
- 2 oignons
- 30g de farine (1 cuillère à soupe bombée)
- 3/4 de litre de vin rouge
- 1 gousse d'ail
- 1 bouquet garni (thym, persil, laurier)
- Sel, poivre
- 1 kg de pommes de terre

↘ Préparation

1_Faire chauffer la margarine dans une cocotte. Y mettre la viande à roussir de toute part sur feu vif. Y ajouter la carotte et les oignons en rondelles. Saupoudrer de farine. Mélanger sur feu vif, pour que la farine dore.

2_Recouvrir ensuite la viande de vin rouge. Porter à ébullition. Ajouter sel, poivre, un verre d'eau, l'ail écrasé et le bouquet garni. Couvrir et laisser cuire doucement 2 heures environ.

3_Faire cuire les pommes de terre épluchées, à l'eau ou à la vapeur, de 25 à 30 minutes.

4_Disposer la viande dans un plat creux, arroser la avec la sauce passée. Y disposer les pommes de terre et saupoudrer de persil haché.



↘ VOTRE RECETTE ICI

Si vous aussi vous souhaitez, diffuser votre recette (avec photo), merci de l'adresser à la Mairie ou sur le site : www.villetaden.com, onglet contact / service communication.

Concours des maisons illuminées

➤ Pour la seconde année consécutive, les élus de la commission communication, organisent un concours des illuminations de Noël.

Chaque année, en décembre, de nombreux Tadennais décorent leur maison à l'approche des fêtes de fin d'année. Tous rivalisent d'ingéniosité pour décorer et faire briller de mille feux les nombreuses guirlandes accrochées au balcon des maisons, dans les massifs, ou décorant une façade, une allée, une cour... Toutes ces décorations contribuent à donner des airs de fête à Taden.

Afin de récompenser celles et ceux qui œuvrent ainsi pour la beauté de la commune, un jury composé d'élus passera entre le 19 et le 23 décembre 2011. Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas avertis au préalable du jour de passage du jury.



Attention, comme l'an dernier, le jury ne rentrera pas dans les propriétés, vos décorations et illuminations devront obligatoirement être vues de la rue.

2-Bianchetto



Alors vite, à vos décorations pour être présent dans une des 3 catégories ouvertes au concours :

1. maisons (visible de la rue)
2. portes, fenêtres, balcons (visibles de la rue)
3. jardins (visible de la rue).

La participation doit être pour une seule catégorie, au contraire de choisir celle qui l'avantagera.

3-Dupre



Les deux premiers de chaque catégorie se verront remettre un prix.

Le concours se déroule du 19 au 23 décembre 2011 avec inscription obligatoire pour y participer.

Clôture des inscriptions le vendredi 16 décembre à 16 h.

**Inscription et informations à la Mairie ou sur le site www.villetaden.com
Les prix seront remis à l'occasion de la cérémonie des Vœux le 4 Janvier 2012,
en présence de Monsieur le Maire.**